
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 7 juin 2006, à 20 h 30

Présidence de M. Roberto Broggin, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M^{mes} Laurence Andersen*, *Linda de Coulon*, *Véronique Elefant-Yanni*, *MM. Eric Fourcade* et *Frédé Savioz*.

Assistent à la séance: *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 juin et mercredi 7 juin 2006, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétitions – Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-173, «Nuisances à la rue Henri-Blanvalet»;
- P-174, «Pour sauver les pratiquants de Falun Gong et les autres prisonniers de conscience encore vivants dans les camps de concentration en Chine»;
- P-175, «Attention à la marche! (trottoir au CEC Nicolas-Bouvier)».

Ces trois pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions sans discussion. Toutefois, comme vous le savez, cette dernière peut décider de les renvoyer directement à une autre commission saisie de l'objet auquel elles se rapportent.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Transmission de la Coupe du monde de football à la plaine de Plainpalais» (P-171 A)¹.

La pétition P-171, intitulée par les habitants du quartier «Juin torride à Plainpalais», a été adressée en date du 8 avril 2006 par les habitants du quartier à M^{me} Catherine Gaillard, présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève, avec copie à M. André Hediger, conseiller administratif.

La commission des pétitions a étudié cet objet lors de sa séance du 29 mai 2006, sous la présidence éclairée de M. Jean-Pierre Oberholzer. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Olivia Di Lonardo.

¹ «Mémorial 163^e année»: Commission, 6910.

Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

Compte tenu de l'imminence des manifestations prévues pour la retransmission de la Coupe du monde sur la plaine de Plainpalais du 8 juin 2006 au 9 juillet 2006, soit 32 jours et nuits pour lesquels on prévoit la présence d'un vaste public et les nuisances sonores qui en découlent, la commission des pétitions a décidé de déposer en urgence un rapport oral lors des séances du Conseil municipal des 6 et 7 juin 2006.

Résumé de la pétition

(Voir aussi annexe.)

Les habitants du quartier de Plainpalais, représentés par M. Stefan Fuchser et M^{me} Isabelle Lombardi, ont appris par la *Tribune de Genève* du jeudi 6 avril 2006 que le département des sports et de la sécurité de la Ville de Genève accorderait «la transmission de la Coupe du monde pendant 32 jours sur la plaine de Plainpalais». S'ils ont félicité la Ville pour cette décision festive autour d'un tel événement, ils ont exprimé leur surprise que «la Ville autorise également des concerts publics et des stands de boissons ouverts tous les jours jusqu'à minuit, et le week-end jusqu'à 1 h, parfois même jusqu'à 2 h du matin. 200 000 spectateurs et consommateurs sont attendus».

Après avoir rendu le Conseil municipal attentif au fait que «cet événement serait très défavorable pour les familles, parents et élèves, habitants du quartier, puisque la Coupe du monde se passe principalement pendant les semaines d'école et que cela risque de perturber le sommeil de nombreux enfants», ils ont exprimé leur incompréhension face à l'acceptation d'un tel projet dans un lieu d'habitation. Ils l'ont contestée et souhaité vivement que le département ne donne pas son autorisation. En cas d'autorisation, ils souhaitent les restrictions suivantes:

- Fermeture des stands directement après les matches.
- Interdiction de samba, percussions et salsa après les matches.
- La plaine de Plainpalais ne doit pas être utilisée pour de grands concerts.

En outre, les habitants du quartier – qui affirment avoir beaucoup assumé pendant les dernières années avec l'augmentation des cafés-restaurants, des bistrotts et le bruit engendré le soir, la nuit et les week-ends - refusent toute saleté, dégâts, agressions et bruits supplémentaires dans les rues.

Séance du 29 mai 2006

Audition des pétitionnaires représentés par M. Stefan Fuchser et M^{me} Isabelle Lombardi

Les habitants du quartier de Plainpalais, représentés par M. Stefan Fuchser et M^{me} Isabelle Lombardi, expriment leur désaccord face aux 32 jours et nuits festi-

ves accordés par le Conseil administratif pour fêter la Coupe du monde de football. «C'en est trop» pour les habitants qui assument à longueur d'année le Luna Park, les cirques et manifestations diverses successives...

Le mois de juin se caractérise pour les élèves, étudiants et universitaires par une période d'examens. Ils se lèvent tous les matins à 6 h 30. La pétition a rencontré le soutien immédiat des parents d'élèves, et même, comme le relève M. Stefan Fuchser, du responsable d'un centre d'étudiants. Tous sont en colère.

Le problème majeur qui se pose est celui de la fête après les matches et du trafic infernal qu'elle va engendrer. Seules 500 places seront libres dans les parkings de Plainpalais ou de l'Université avoisinante, alors que l'on attend plus de 200 000 visiteurs. Chaque soirée, un programme annonçant projection de matches sur écran géant, animation latino, samba, reggae et autres festivités est prévu. Aucune restriction n'est annoncée sur le site internet des organisateurs. M. Stefan Fuchser regrette qu'à cette occasion la Ville de Genève ne fasse pas la promotion d'un esprit sportif, positif, sans alcool, et qu'elle ne soit pas engagée dans un dialogue avec les organisateurs.

M^{me} Lombardi évoque les nombreuses activités des enfants au mois de juin. Celles-ci nécessitent un repos nocturne indispensable, qui sera impossible pendant une période de 32 nuits. Dans un vacarme permanent les enfants ne peuvent se concentrer ou apprendre un texte alors qu'ils sont dans des périodes d'examens. Elle mentionne son expérience des Luna Parks et déplore l'absence de présence policière dans ce type de situation. Elle ne comprend pas qu'un écran géant étant installé à la Praille, il faille nécessairement en prévoir un deuxième à Plainpalais.

Discussion et vote

Une commissaire remarque que la gendarmerie dépêchée à la Praille ne pourra se dédoubler à Plainpalais. Un autre pense que, les décisions du Conseil administratif ayant été communiquées, la situation doit être assumée. Il s'interroge sur le choix du lieu alors que le stade du Bout-du-Monde ou le Jardin anglais auraient pu constituer des alternatives. Un autre encore s'offusque que le Conseil administratif ait voté une centralisation des activités festives de la Coupe du monde et que le maire, apparemment, ne s'en souvienne pas. Le commissaire médecin ne veut pas tomber dans le catastrophisme: un peu de pluie ramènera tout le monde à la raison. Le bon peuple genevois n'aime pas patauger dans la gadoue, fût-ce à Plainpalais.

Il est demandé au rapporteur de prendre contact avec le magistrat Hediger ou avec son juriste, afin de s'informer sur les mesures prévues par la Ville en matière d'heures de fermeture, de sécurité et de contacts avec le Canton pour prévenir les débordements.

Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

Lors de l'entretien qu'il aura postérieurement à cette séance, soit le 1^{er} juin 2006 avec M. Hediger, le rapporteur apprendra de la bouche du magistrat que

- celui-ci a rencontré les organisateurs des manifestations qu'il trouve très sympathiques et très coopératifs;
- la «Caribbean Connection» – puisque c'est d'elle qu'il s'agit – a demandé à rencontrer les pétitionnaires, qui lui ont opposé un refus d'entrée en matière;
- un seul concert est prévu le vendredi 9 juin 2006, les autres ayant été supprimés;
- de petites animations auront lieu entre les matches;
- les organisateurs ont accepté de diminuer le son pour se conformer aux décibels autorisés;
- les horaires de fermeture des stands ont été ramenés à minuit, alors que certaines soirées dépassaient largement cette marge;
- la musique ne pourra être diffusée pendant les horaires des offices religieux. A l'exception du 9 juin, elle s'éteindra le soir à 23 h.

Même si certains commissaires mettront en évidence que les animations ne sont pas prévues tous les soirs, la commission des pétitions regrette le fait que le Conseil administratif n'ait pas pris ses responsabilités en la matière. Celle-ci remarque que l'on a centralisé les activités festives sur la plaine de Plainpalais en y concentrant ainsi tous les problèmes, alors qu'un grand nombre de demandes d'organisations, qui auraient pu décharger la plaine de Plainpalais, ont été refusées. S'il y a quatre ans la Coupe était diffusée en différé, cette année on la vivra en direct avec tous ses effets prévisibles. Une fois de plus, ce sera aux mêmes habitants d'assumer les nuisances de la Ville. La commission souhaite savoir:

1. Pourquoi le Conseil administratif a décidé une telle centralisation dans un lieu où les habitants pâtissent régulièrement du bruit.
2. Si le Conseil administratif est au courant du cahier des charges des organisateurs et s'il leur en a précisé les données.

Consciente que, les autorisations ayant été délivrées, on ne peut les retirer, la commission vote le renvoi de la pétition P-171 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- Les 25 stands bénéficiant d'une autorisation sur la plaine de Plainpalais devront être fermés une demi-heure après la fin des matches.
- Les organisateurs devront assumer leurs responsabilités en matière de sécurité.
- La Ville de Genève prendra contact avec le Canton afin de veiller à ce que la police puisse prendre les précautions nécessaires et intervenir en cas de débordements.

Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

Ces recommandations sont votées à l'unanimité des membres présents (2 AdG/SI, 1 Ve, 1 T, 3 S, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 DC).

Annexe mentionnée

Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

Habitants du quartier de Plainpalais
(proximité de la plaine de Plainpalais)
c/o Stefan Fuchser
7, rue Bergalonne
1205 Genève
022/321 09 20
et
Isabelle Lombardi
1, rue des Vieux-Grenadiers
1205 Genève

Madame Catherine Gaillard
Présidente du Conseil Municipal de
la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

→ Copie à Monsieur Hediger,
conseiller administratif

Genève, le 8 avril 2006

Concerne : Juin torride à Plainpalais (voir TdG du 6 avril, p.21)

*Madame la présidente du Conseil Municipal,
Monsieur le vice-président du Conseil Administratif,*

Nous apprenons par la Tribune de Genève du jeudi 6 avril, que le département des sports et de la sécurité de la ville de Genève accordera la transmission de la coupe du monde pendant 32 jours sur la Plaine de Plainpalais. Nous félicitons la ville de la décision de proposer aux Genevois des soirées de fête autour de cet événement.

Néanmoins, nous sommes surpris que la ville autorise également des concerts publics, et des stands de boissons qui seront ouverts tous les jours jusqu'à minuit, et le week-end jusqu'à 01h, parfois même jusqu'à 02 h du matin. 200'000 spectateurs et consommateurs sont attendus, ce qui, *financièrement, semble très intéressant.*

Nous vous rendons attentif au fait que **cet événement sera très défavorable pour les familles, parents et élèves**, habitants du quartier, puisque la coupe de monde se passe principalement pendant les semaines d'école, et cela risque de perturber le sommeil de nombreux enfants. Nous ne pouvons pas comprendre, pourquoi la ville accepte un tel projet dans un lieu d'habitation.

Par la présente, nous, quelques habitants du quartier concerné, contestons le projet, et nous souhaitons vivement que le département ne donne pas son autorisation pour ce projet sur la Plaine de Plainpalais.

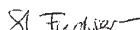
En cas où l'autorisation sera tout de même attribuée, nous souhaitons les restrictions suivantes :

- Fermeture des stands directement après les matchs.
- Interdiction de samba, percussions et salsa après les matchs.
- La Plaine de Plainpalais ne doit pas être utilisée pour des grands concerts.

Nous, c'est à dire les habitants du quartier, refusons toute saleté, dégâts, agression et bruits supplémentaires dans les rues. Nous avons déjà beaucoup assumé pendant les dernières années avec l'augmentation des cafés-restaurant et bistrots dans le quartier et le bruit engendré le soir, la nuit et les week-ends.

Nous vous remercions de nous avoir lus, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous envoyons nos salutations distinguées.

Pour les habitants du quartier :


Stefan Fuchser


Isabelle Lombardi

Annexe : Signatures de personnes du quartier qui demandent des restrictions.

Copie : A Monsieur le vice-président du Conseil Administratif André Hediger, direction du Département des sports et la sécurité, 2, Cour de St-Pierre, 1204 Genève.

Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

Nous souigné(e)s, demandons des restrictions pour le projet de la transmission de la coupe du monde sur la Plaine de Plainpalais, selon la lettre qui précède :

Nom	prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

M. Jean-Charles Lathion, rapporteur (DC). La pétition P-171, intitulée par les habitants du quartier «Juin torride à Plainpalais», a été adressée en date du 8 avril 2006 par les habitants du quartier à M^{me} Catherine Gaillard, présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève, avec copie à M. André Hediger, conseiller administratif.

Mesdames et Messieurs, compte tenu de l'imminence des manifestations prévues pour la retransmission de la Coupe du monde de football sur la plaine de Plainpalais, du 8 juin 2006 au 9 juillet 2006, soit 32 jours et nuits pour lesquels on prévoit la présence d'un vaste public avec les nuisances sonores qui en découlent, la commission des pétitions a décidé de déposer en urgence un rapport oral, dont une version écrite a toutefois pu vous être adressée. C'est un rapport qui s'ajoute à de nombreux autres et qui annonce déjà une autre pétition, la P-172, qui concerne la qualité de la vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais; cette pétition nécessitera des mesures à prendre sur un plus long terme.

Aujourd'hui, les habitants qui nous communiquent la pétition P-171 sont exaspérés. Ce sont des gens comme vous et moi: nous n'avons pas eu affaire à une bande d'excités ou à des «antifoot», mais à des gens qui, tout en aimant le foot, sont vraiment à bout compte tenu de tout ce qui se passe sur la plaine de Plainpalais. Vous savez qu'il y a souvent des manifestations: les Luna Park, les marchés aux puces, les cirques, le Salon des antiquaires et autres. Bref, cette plaine concentre un certain nombre d'activités qui génèrent des nuisances et qui font que les habitants en ont de plus en plus marre – si vous me passez l'expression. Vous le savez, le sujet revient régulièrement sur la table de nos délibérations et il faut convenir que, jusqu'à présent, le Conseil administratif n'a pas offert, malgré les nombreuses propositions d'aménagement de ce lieu, des solutions qui permettent de le rendre esthétiquement plus digne de Genève et, pratiquement, plus susceptible d'en limiter les nuisances.

Entendons-nous bien: tout le monde s'accorde à reconnaître l'intérêt des manifestations, il ne s'agit pas de dire que nous voulons une ville complètement morte et qu'il faut supprimer toutes les manifestations. Je pense que les pétitionnaires ont vraiment mis en évidence le problème crucial de la gestion et de la régulation des manifestations, qui sont régulièrement remises en question par les nombreuses pétitions que nous ne cessons de traiter sur ce sujet. De quoi s'agit-il aujourd'hui? Les habitants du quartier de Plainpalais ont appris par la *Tribune de Genève* du jeudi 6 avril 2006 que le département des sports et de la sécurité de la Ville accorderait la retransmission de la Coupe du monde pendant 32 jours sur la plaine de Plainpalais. Comme tout le monde, les habitants se sont réjouis de cette décision festive, mais ils ont exprimé une certaine surprise devant le fait que la Ville autorise également des concerts publics et des stands de boissons, ouverts tous les jours jusqu'à minuit, le week-end jusqu'à 1 h, parfois même jusqu'à 2 h du matin. 200 000 spectateurs et consommateurs sont attendus à cette occasion.

Dans leur pétition, les habitants ont rendu le Conseil municipal attentif au fait que cet événement serait très défavorable pour les habitants du quartier, pour les familles, les élèves, puisque la Coupe du monde se passe principalement pendant les semaines d'école. De plus, c'est une période assez particulière, parce que, comme vous le savez, en juin les jeunes passent des examens, doivent se lever à 6 h 30 pour partir à l'école et, dans la mesure où ils ne pourront pas dormir, ils ne seront pas dans les dispositions les plus propices pour se soumettre à leurs épreuves.

Les habitants contestent cette décision et souhaitent que le département émette les restrictions suivantes: la fermeture des stands directement après les matches; l'interdiction de samba, percussions et salsa après les matches; que la plaine de Plainpalais ne soit pas utilisée pour de grands concerts. En outre, les habitants du quartier nous ont rendus attentifs au problème de sécurité, à la saleté, aux dégâts, aux agressions en tout genre et aux bruits supplémentaires qu'allait générer cette manifestation.

En commission, une seule séance a été consacrée à ce sujet compte tenu de l'imminence de la manifestation et, à cette occasion, nous avons auditionné M. Stefan Fuchser et M^{me} Isabelle Lombardi, qui ont exprimé de vive voix leur désaccord face aux 32 jours et nuits festives accordés par le Conseil administratif pour fêter la Coupe du monde. C'en est trop pour les habitants, ils sont exaspérés, ils n'en peuvent plus et ils souhaitent vraiment qu'on prenne des dispositions allant dans le sens d'une régulation de tous ces événements.

Le problème majeur n'est pas celui de la retransmission proprement dite de la Coupe du monde, mais tout ce qu'il y a autour... (*Brouhaha dans les rangs de l'Alternative.*) Mesdames et Messieurs de la gauche, je vois que les habitants de la plaine de Plainpalais n'ont pas l'air de vous intéresser! (*Protestations et rires.*) Vous transmettez, Monsieur le président.

Le président. Je n'y manquerai pas. Poursuivez, Monsieur Lathion, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles Lathion. Les habitants sont très inquiets par rapport aux manifestations qui vont se produire après les matches. Vous savez que seules 500 places seront libres dans le parking de Plainpalais et le parking de l'Université, alors que l'on attend plus de 200 000 visiteurs. Chaque soirée, un programme annonçant projection de matches sur écran géant, salsa, animation latino, reggae et autres festivités est prévu. Aucune restriction n'est annoncée sur le site internet des organisateurs. Les habitants regrettent fermement qu'à l'occasion de cette Coupe du monde la Ville de Genève ne fasse pas la promotion d'un esprit

Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

vraiment sportif, positif, sans alcool, et qu'elle ne soit pas engagée dans un dialogue avec les organisateurs. Ils ne comprennent pas que, un écran géant étant installé à la Praille, il faille nécessairement en prévoir un deuxième à Plainpalais. En commission, nous nous sommes interrogés sur le choix d'un seul lieu, alors que le stade du Bout-du-Monde ou le Jardin anglais auraient pu constituer des alternatives. Selon les habitants, il semblerait que le Conseil administratif ne soit pas entré en matière sur d'autres demandes qui auraient permis de désengorger ce centre et de réguler un peu mieux les activités, en ne les concentrant pas sur un même lieu.

La commission des pétitions a décidé de ne pas dramatiser. Nous avons tout à fait conscience que ce type de manifestation est souvent tributaire des conditions météo et qu'un peu de pluie quelquefois régule la situation. Mais nous avons décidé de ne pas nous retrancher derrière la météo et il m'a été demandé de prendre contact avec le magistrat M. Hediger, afin de m'informer sur les mesures prévues. J'ai eu un entretien téléphonique avec ce dernier le 1^{er} juin 2006 et je vous livre ce que M. Hediger m'a dit. Il a rencontré les organisateurs des manifestations, qu'il trouve très sympathiques et coopératifs. La Caribbean Connection – puisque c'est d'elle qu'il s'agit – a demandé à rencontrer les pétitionnaires, qui lui ont opposé un refus d'entrée en matière. Je sais, de source proche des pétitionnaires, que ce n'est pas le cas, mais M. Hediger le dit. Un seul concert est prévu le vendredi 9 juin 2006, les autres ayant été supprimés. De petites animations auront lieu entre les matches. Les organisateurs ont accepté de diminuer le son pour se conformer aux décibels autorisés. Les horaires de fermeture des stands ont été ramenés à minuit, alors que certaines soirées dépassaient largement cette marge. La musique ne pourra être diffusée pendant les offices religieux; à l'exception du 9 juin, elle s'éteindra le soir à 23 h.

Dans le débat qui a animé la commission, les commissaires ont regretté le fait que le Conseil administratif n'ait pas pris toutes ses responsabilités en la matière et qu'on ait centralisé les activités festives sur la plaine de Plainpalais, en y concentrant ainsi tous les problèmes. Un grand nombre de demandes d'organisation auraient pu décharger cette plaine de Plainpalais, mais elles ont été refusées. Je vous rappelle que, s'il y a quatre ans la Coupe était diffusée en direct, cette année on la vivra en direct, ce qui inquiète d'autant plus les habitants. La commission des pétitions souhaite savoir pourquoi, premièrement, le Conseil administratif a décidé une telle centralisation dans un lieu où les habitants pâtiennent régulièrement du bruit et, deuxièmement, si le Conseil administratif a vraiment conscience du cahier des charges des organisateurs et s'il leur en a précisé toutes les données.

Mais les autorisations ayant été délivrées, nous sommes conscients qu'elles ne pourront pas être retirées. La commission a voté le renvoi de la pétition P-171 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes: les 25 stands

bénéficiant d'une autorisation sur la plaine de Plainpalais devront être fermés une demi-heure après la fin des matches; les organisateurs devront assumer leurs responsabilités en matière de sécurité; la Ville de Genève prendra contact avec le Canton, afin de veiller à ce que la police puisse prendre les précautions nécessaires et intervenir en cas de débordements. Ces recommandations ont été votées à l'unanimité des membres de la commission, tous partis confondus. Nous attendons maintenant les explications du Conseil administratif, et je pense que les personnes qui le représentent pourront nous les donner ou, peut-être, nous communiquer un aperçu des mesures complémentaires prises par rapport à cette demande des pétitionnaires.

Premier débat

M. Jean-Charles Rielle (S). Monsieur le président, comme c'est la première fois que je m'exprime sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter une fois de plus pour votre élection! Je remercie aussi M. Oberholzer, car, grâce à ses compétences de président de la commission des pétitions, nous avons passé une année intéressante, il y a eu des débats de qualité durant toute l'année. C'est l'ancien président sortant de cette commission qui le dit: merci, Monsieur Oberholzer!

Puis un petit clin d'œil à Jean-Charles Lathion – l'autre Jean-Charles de ce parlement: quand il écrit que le commissaire médecin espère un peu de pluie pour calmer les esprits, je précise que ce n'était pas tout à fait mon propos... En effet, j'espère qu'il fera beau pour que les gens puissent profiter de ces soirées, mais il est vrai que 32 jours, c'est beaucoup. Le Parti socialiste aime les fêtes, aime ce genre de manifestation, mais il a été sensible aux explications des pétitionnaires qui, sans animosité, nous ont dit clairement ce qu'ils enduraient lors de ces manifestations, les problèmes familiaux que cela posait puisque les jeunes sont en examen durant le mois de juin. Ces problèmes ont retenu l'attention de la commission, tous partis confondus.

Suite aux articles de journaux et autres interpellations, M. Hediger a déjà pris un certain nombre de mesures permettant de limiter l'ampleur des désagréments provoqués par cette autorisation. Maintenant, ce sera à M. Muller d'assumer la suite, puisqu'il est responsable de la police municipale depuis quelque temps. Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de M. Hediger, a pris ses responsabilités en limitant les nuisances, puisqu'il n'y aura pas de concert après les matches. Je pense qu'il va également devoir adhérer au fait de soumettre les organisateurs à conditions: par exemple, plus de vente d'alcool une demi-heure après les matches, et un certain nombre de choses garantissant à ce quartier de retrouver le calme tout de suite après la fin des matches.

Pétition: retransmission de la Coupe du monde à Plainpalais

En tant qu'ancien président de Vernier sur Rock, j'insiste sur la notion de sécurité: si l'on est organisateur d'un tel événement, on a la responsabilité de prendre en compte la sécurité, tout en sachant qu'il sera difficile de tout prévoir sur une plaine comme celle de Plainpalais. Nous venons de vivre deux matches amicaux entre le Brésil et la Nouvelle-Zélande, et entre l'Italie et la Suisse – nous vivrons bientôt le match Espagne-Croatie – et il a été démontré qu'à Genève les gens peuvent aussi avoir du plaisir à suivre un match sans débordement et sans casse. J'ose espérer que c'est dans le même état d'esprit que la retransmission de ces matches se déroulera à Plainpalais, de même qu'au stade de la Praille.

Cela dit, pour une prochaine fois, avant de délivrer une autorisation, il faudra se poser la question de savoir s'il faut permettre une manifestation de plus sur la plaine de Plainpalais. Dans ce sens-là, nous resterons attentifs à ce que le Conseil administratif veille à distribuer les manifestations dans l'ensemble de la ville et prenne en compte les problèmes que vivent les habitants de Plainpalais. Je finirai en soulignant qu'il n'y avait pas d'animosité lors de l'audition des pétitionnaires, mais que de bonnes questions ont été posées auxquelles il nous faut être sensibles.

Voilà, j'espère que la Coupe du monde se déroulera dans de bonnes conditions et je demande très clairement au Conseil administratif de veiller à la stricte observation des conditions qui ont été posées dans l'autorisation pour la retransmission de la Coupe du monde sur la plaine de Plainpalais.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées sans opposition (52 oui et 6 abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-171 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- les 25 stands bénéficiant d'une autorisation sur la plaine de Plainpalais devront être fermés une demi-heure après la fin des matches;
- les organisateurs devront assumer leurs responsabilités en matière de sécurité;
- la Ville de Genève prendra contact avec le Canton afin de veiller à ce que la police puisse prendre les précautions nécessaires et intervenir en cas de débordements.

5. Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M^{mes} Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables» (M-595)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le vote du budget est considéré, à juste titre, comme l’acte politique annuel central du Conseil municipal;
- ce vote donne lieu, année après année, à un rituel préalable de microchirurgie financière ridicule en regard de l’importance du montant des dépenses liées;
- à l’inverse, la marge de manœuvre financière est extrêmement réduite et que les modifications finales ne dépassent généralement guère 1% du total des dépenses budgétées;
- la procédure actuelle porte le pouvoir délibératif à s’écharper sur des détails plutôt qu’à se concentrer sur l’adéquation entre les sommes globales allouées et les missions et prestations attendues;
- de ce fait, les budgets actuels ne disent rien des prestations attendues en contrepartie des moyens financiers alloués et des objectifs visés;
- la procédure actuelle d’étude du budget par département et par service contribue au cloisonnement de leurs activités;
- la procédure actuelle incite à fixer le montant annuel des dépenses sur celui des recettes, quand bien même ce dernier est très aléatoire;
- le Conseil municipal, dans sa grande majorité, appelle régulièrement de ses vœux la réalisation d’un budget «base 0» partant des prestations plutôt que des dépenses de l’année écoulée;
- de nombreuses collectivités publiques, suisses et étrangères, ont d’ores et déjà passé à l’étude d’un budget par missions et prestations,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter pour la prochaine législature, soit à l’automne 2007, un projet de budget 2008 complet (hors investissements et subventions) par missions et prestations. En d’autres termes, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de dégager un catalogue des tâches prioritaires de la Ville, puis d’élaborer un budget basé sur les prestations nécessaires à l’accomplissement de ces tâches.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, cette motion parle d’elle-même si vous avez pris le temps de la lire, en particulier les considérants, et vous

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5309.

aurez compris ce qui la fonde. C'est un peu l'histoire de la paille et de la poutre, l'idée qu'une fois par année nous consacrons une journée complète au budget sans réellement pouvoir pratiquer des choix politiques, distinguer ce qui est prioritaire de ce qui ne l'est pas et, finalement, voter un budget en adéquation avec des prestations que la population est en droit d'attendre de la part de la Ville de Genève.

Je rappelle que vous tous, Mesdames et Messieurs, vous considérez que le budget est l'acte politique annuel majeur de ce Conseil municipal. C'est vrai, nous sommes d'abord un délibératif appelé à voter les crédits, parmi lesquels la principale autorisation de dépenser est évidemment le budget, puisque c'est une autorisation cadre d'un milliard de francs. Mais lorsque nous votons là-dessus ce samedi de décembre, nous discutons, nous ergotons, oserais-je dire, sur à peu près 1% de cette masse. Certaines discussions ont parfois de forts contenus symboliques: aménagements éphémères ou autres, mais ce sont des montants extrêmement réduits sur lesquels nous avons maille à partir.

L'idée qui est développée à travers cette motion est de prendre un peu de recul et de le faire à la faveur d'une discussion en commission des finances. Il ne s'agit pas de discuter cette motion dans cette enceinte ni de la renvoyer directement au Conseil administratif, mais de la renvoyer en commission des finances pour étudier la possibilité de généraliser ce que le département des affaires culturelles de M. Mugny fait déjà quasiment entièrement, c'est-à-dire une approche par missions et prestations. Une approche décloisonnée non plus par service, par cellule, comme on le faisait, mais en partant de ce que le citoyen et la citoyenne sont en droit d'attendre en termes de prestations, et en remontant ensuite au budget et à ce que cela signifie en termes de sommes. Il s'agit également de pouvoir définir des priorités, décider quels sont les objectifs et faire les choix, en deux mots: faire de la politique! Voilà l'ambition de cette motion.

Les considérants sont assez clairs, l'invite aussi, c'est une invite ouverte qui va dans le même sens que la motion M-580 des Verts récemment votée, qui portait sur les investissements, alors qu'ici il s'agit du fonctionnement. Cette motion va également dans le même sens que la motion démocrate-chrétienne M-608, qui devrait être traitée ultérieurement, qui procède aussi de cet esprit, mais avec quelques autres idées. Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je ne saurais trop vous encourager à soutenir la prise en considération de cette motion et son renvoi à la commission des finances pour avoir, en fin de législature, une discussion sur la manière dont nous votons le budget et sur notre capacité, à travers ces budgets, à concrétiser des choix politiques.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs, M. Maudet vient de vous exposer très clairement la raison d'être de cette motion et, à la lecture des consi-

dérants, vous en aurez compris le sens. En ce qui me concerne, je voudrais quand même ajouter deux éléments complémentaires. Le premier a trait à notre rôle, à toutes et tous, dans ce Conseil municipal. Ce qui vient d'être dit par M. Maudet est exact lorsqu'il parlait de 1%. J'ai fait le calcul pour le budget de l'année dernière: le montant sur la base duquel nous avons discuté de très nombreuses heures un certain samedi du mois de décembre dernier n'équivalait même pas à 1% du budget! De là à dire que la réalité de notre rôle politique est pour le moins bafouée, il n'y a qu'un pas et, en ce qui me concerne, je le franchis allégrement. Il est évident que, lorsqu'on ne résonne que sur à peine 1% de la masse budgétaire, qui est d'un milliard de francs, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité le problème est le même: on n'a pas réellement d'impact sur ce que peut être la politique de cette Ville!

Or, initialement, notre rôle, hormis de voter des motions, des propositions et autres, est quand même d'appuyer, pour certains, ou de critiquer, pour d'autres, la politique développée par le Conseil administratif et sa majorité. Intervenir sempiternellement sur les mêmes sujets – les Yeux de la ville, les Yeux de la nuit, les aménagements éphémères et quelques autres que vous connaissez aussi bien que moi – n'est pas suffisant pour infléchir ce que peut être la politique du Conseil administratif. A ce sujet, en matière d'investissements, je vous le concède, le Conseil administratif nous a appelés, nous, conseillères et conseillers municipaux, à l'assister dans les choix qu'il doit faire, par le biais du fameux plan financier d'investissement. Mais, encore une fois, il est évident que ce rôle d'assistance en matière d'investissements, nous devons aussi le jouer communément dans le cadre du budget de fonctionnement. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas, car la présentation du budget, quels que soient les rapports supplémentaires qui puissent l'assortir – notamment le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes – est très loin de refléter ce qu'est globalement la politique du gouvernement municipal. Partir d'un budget «base 0» – nous en avons déjà parlé suffisamment – et élaborer des priorités, avant d'inscrire les chiffres par missions et prestations, voilà ce que demande cette motion.

Le deuxième point que je voudrais aborder est le fait qu'aujourd'hui notre volonté commune – le Conseil administratif l'a encore rappelé tout à l'heure par la bouche de M. Manuel Tornare – est la recherche de la transparence, et qui dit transparence dit aussi clarification. Or, Mesdames et Messieurs, et je m'adresse notamment aux membres de la commission des finances, cette notion de transparence et de clarification n'est de loin pas évidente dans la mesure où, d'un budget à l'autre, on nous présente les chiffres à peu près là où on veut bien nous les présenter... Malgré les nombreuses heures passées en commission des finances pour tenter de démêler un quelconque écheveau, nous n'y retrouvons pas réellement nos petits! En effet, il n'y a pas de vision, ni par prestations ni par missions, de ce que le Conseil administratif entend, si ce n'est imposer, du moins faire voter par le Conseil municipal.

Ce budget que nous réclamons pour la prochaine législature sera de nature à permettre cette transparence, cette clarification des tâches, de manière que tous, dans nos partis respectifs, nous puissions nous exprimer sur les choix et donc sur les conséquences financières qui y sont attachées, au lieu de nous affronter sur quelques dizaines de milliers de francs, au lieu de proposer moins 10 000 francs là, plus 10 000 francs ici, peu importe les sommes, qui ne changent pas de façon manifeste l'orientation de ce budget.

Voilà pourquoi les motionnaires, au rang desquels je me situe, vous demandent instamment de bien vouloir renvoyer cette motion en commission des finances, de façon que nous l'étudions plus complètement et que, ce faisant, nous puissions vous proposer une méthodologie particulière dans l'élaboration du budget. Je me permets de vous rappeler que le budget par missions et prestations est en place dans bien d'autres collectivités publiques, notamment une que je connais bien, la collectivité publique française. La loi impose en effet aux régions et départements français ce style de budget. Visiblement, cela se passe bien, cela permet une clarification évidente de ce qui se fait dans les différentes collectivités.

Préconsultation

M. Alpha Dramé (Ve). Contrairement au préopinant libéral, le Parti des Verts soutiendra cette motion mais demandera son renvoi au Conseil administratif, pour les raisons que je vais présenter. Le processus budgétaire amène à ce que le délibératif et l'exécutif travaillent de concert. Aujourd'hui, à trois ans de notre législature, la qualité des motions présentées sur le processus budgétaire démontre que le jeu politique se fait très bien. Que demande cette motion? Elle demande qu'on agisse sur les instruments de gestion du budget, qu'on agisse sur les objectifs prioritaires du Conseil administratif en matière budgétaire et que, durant la procédure, l'ensemble du Conseil municipal puisse prendre connaissance des prestations contenues dans le budget et puisse le voter dans la transparence. Les considérants de la motion expliquent cela de manière assez claire.

Certes, le budget actuel est présenté en termes de missions et de prestations, mais il n'est pas présenté dans ces termes en début de processus, c'est-à-dire lorsque le Conseil administratif présente les objectifs budgétaires. Ce qui veut dire que, lors de l'étude du budget, on fait fi de ce document et on ne l'étudie pas. Cette motion nous rappelle un peu à l'ordre et elle rappelle au Conseil administratif de faire le travail en amont et pas en aval.

C'est pour cette raison que nous demandons le renvoi de cette motion au Conseil administratif, pour que ce travail puisse être fait et que le budget puisse être voté dans la transparence. La motion M-595 complète la motion M-580 des Verts sur les instruments de gestion des investissements, ainsi que la motion

M-608 du Parti démocrate-chrétien. Cela montre que le délibératif fait très bien son travail et qu'il signale au Conseil administratif quels sont les déficits de son mode de gestion, pour qu'il les corrige.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti, signataire de la motion, va l'appuyer à l'unanimité sans aucune restriction mentale, mais je ferai quand même quelques commentaires à ce propos. Premièrement, personne n'a encore dit – sans doute par manque de temps – que le Conseil administratif est déjà parti sur cette voie, puisque, dans les derniers budgets, il y a une amorce de présentation par grands objectifs. Ce n'est donc pas une totale innovation, nous le reconnaissons volontiers, et à cet égard nous ne pouvons que rendre hommage au Conseil administratif.

Cela dit, le Parti démocrate-chrétien est très heureux de constater que plusieurs partis se préoccupent de gérer notre municipalité, avec et en appuyant le Conseil administratif, en prenant en compte un certain nombre de propositions. A juste titre, M. Alpha Dramé a rappelé la motion M-580, émanant des Verts, renvoyée à la commission des finances le 5 avril 2006, intitulée «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion». J'annonce déjà deux autres motions que notre parti vous proposera en espérant être suivi: la motion M-599, intitulée «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève», et la motion M-608, intitulée «Resserrement des moyens financiers oblige: le temps est venu de piloter la Ville de Genève et son administration en donnant la priorité aux prestations prioritaires et en affectant les moyens en conséquence».

Actuellement, presque tous les partis souhaitent gérer au plus près les finances publiques; c'est dans cet esprit que nous proposons à tous les groupes, notamment à ceux qui n'ont pas eu le temps de signer cette motion M-595, de la renvoyer au Conseil administratif.

M. Jacques Mino (AdG/SI). A première vue, comment s'opposer à une motion remplie de bonnes intentions, que nous pouvons partager d'ailleurs? Il est vrai que le vote du budget est un acte politique important pour nous tous. Le budget reflète les actions gouvernementales à mettre en place ou à poursuivre pendant l'année suivante, et nous passons beaucoup de temps à sa préparation, sans pouvoir y apporter beaucoup de modifications. Dès lors, comment avoir mieux prise sur la politique publique au travers du vote du budget? C'est la question posée et nous allons voir si cette motion y répond.

D'abord, nous pensons que l'exercice qui consiste à découper les activités en missions et prestations ne changera pas essentiellement le débat sur le budget. Si

ce système d'analyse du travail d'une collectivité publique peut être intéressant administrativement, ramené à un budget d'ensemble tel que celui de la Ville, il ne fournira guère d'informations supplémentaires aux membres du Conseil municipal, n'en déplaie aux technocrates des systèmes publics largement représentés dans ces rangs. Effectivement, comment choisir la granularité du découpage des prestations et des missions? Trop fine, nous serons noyés dans une mare de petites prestations; trop grosse, la transparence des activités disparaîtra. A titre d'exemple, s'il nous appartient de définir des orientations générales sur la culture, nous n'avons guère à décider des prestations concrètes accordées à chaque partenaire de la Ville, cela parce que le Conseil municipal n'a pas à entrer dans les tâches opérationnelles. C'est là le travail des magistrats et de leurs collaborateurs et collaboratrices. Ainsi, nous pouvons proposer à M. Mugny un budget en lui disant que, selon ses objectifs, il nous paraît suffisant, mais il ne nous appartiendra pas de nous immiscer dans la programmation des théâtres, par exemple, ou de lui dire qui il doit subventionner et à quelle hauteur.

De plus, croire que des priorités peuvent être facilement établies à ce niveau est un leurre; il faudrait être capable d'analyser les relations qui existent entre les différentes missions et les différentes prestations, car si on en modifie une, on modifie les autres. Cela, nous ne le ferons pas nous-mêmes, car nous n'avons pas les compétences pour savoir ce que nos modifications vont induire dans le fonctionnement opérationnel.

Il s'agit donc d'une méthode et d'un moyen d'analyse qui peuvent être pertinents pour l'administration, certes, mais qui ne nous seront pas d'un grand secours pour le vote du budget. D'autant plus, comme cela a déjà été dit, qu'une part énorme du budget, estimée à 90%, est déjà déterminée par les salaires, les contrats de prestations, les engagements légaux, les contraintes politiques et autres.

Il faut ajouter que les motionnaires n'ont pas considéré le surplus de travail qu'un tel système va générer, soit le coût d'une telle opération si on désire qu'elle soit menée avec toute la rigueur nécessaire et qu'elle ait du sens dans le détail, à moins de considérer que l'administration regorge de personnel sous-occupé – il faudrait nous le prouver! – ou de renoncer au *personal stop*, que tout le monde avait approuvé au dernier budget. A ce sujet, nous devrions nous interroger davantage sur l'inflation des informations et des documents, souvent peu utiles, que nous demandons à l'administration de nous fournir.

En fait, notre groupe se demande s'il n'y a pas, derrière cette proposition d'aspect purement technique, une manière détournée de trouver de nouveaux moyens de tailler dans les prestations, sous prétexte d'établir des priorités dans les coupes, ou une tentative de se pencher sur les objets, à défaut de savoir conduire une réflexion sur les contenus!

Les conseillères municipales et les conseillers municipaux n'ont pas à se prendre pour des managers. Notre tâche consiste à décider des grandes options, à établir des priorités. Comme cela a déjà été rappelé, lorsque nous votons le budget nous n'avons pas à décider des opérations elles-mêmes. Nous reviendrons dans ce sens sur une des motions que M. Pattaroni a signalée tout à l'heure, parce que nous considérons que nous nous occupons là de ce qui ne nous regarde pas. C'est pourquoi le groupe SolidaritéS et Indépendants ne se fait aucune illusion sur l'utilité d'une telle motion qui, au mieux, se révélera inopérante pour le but visé. Vous aurez donc compris que nous n'approuverons pas cette motion.

M. Gérard Deshusses (S). Quant à nous, groupe socialiste, nous faisons le pari que cet outil pourrait nous être utile – au pire, il ne le sera pas. Lors du vote du budget, nous souffrons d'une insatisfaction chronique, parce que nous n'avons pas l'impression de maîtriser totalement ce que nous faisons. Car il est vrai que nous sommes une chambre délibérative, que nous sommes des bénévoles, que le vote du budget est un exercice marathonien qui s'effectue le samedi toute la journée et parfois même tôt le dimanche matin et que, dans ces conditions-là, il est extrêmement difficile de faire du bon travail.

Il y a quelque temps, les services de M. Muller – dont je regrette qu'il ne soit pas présent parmi nous ce soir pour ce débat important – nous avaient proposé des outils qui faciliteraient le travail d'analyse du budget. Ils voulaient supprimer ce que nous n'utilisons pas et ils nous demandaient ce que nous voulions... Aujourd'hui, avec cette motion, nous avons un outil que nous essayerons d'utiliser au mieux, ensuite, on verra... Nous faisons le pari que cela peut marcher. Il n'y a pas d'idée perverse derrière le soutien à cette motion, du côté du groupe socialiste: il y a le souci de gérer les choses au mieux et dans la plus grande transparence possible.

Dans ce sens, il y a quelques années, nous avons déjà proposé, avec d'autres groupes, que le Conseil administratif nous présente des objectifs généraux. Cela n'a pas été chose facile, alors même qu'on nous avait promis que cela allait passer comme une lettre à la poste... Nous avons vu que la Poste fonctionnait un peu comme si elle avait été privatisée – si je peux me permettre – et que le courrier B mettait cinq à sept jours pour arriver... Cela pour dire que si ces objectifs généraux avaient été correctement utilisés, si le Conseil administratif avait été en mesure de les utiliser comme nous le souhaitions, nous n'aurions peut-être pas eu besoin de revenir avec cette motion.

Aujourd'hui, nous souhaitons travailler, à partir des objectifs généraux, en termes de missions et de prestations, pour que nous puissions par la suite, au niveau du budget, mener une réflexion approfondie et savoir où nous allons. Que nous

puissions faire les choix que, par ailleurs, le Conseil administratif nous demande de faire dans toute une série de propositions qu'il nous soumet. A partir du budget de fonctionnement et du budget d'investissements, dès lors que les moyens sont limités, il faudra faire des choix, et c'est le Conseil administratif in corpore qui nous a dit qu'il nous appartiendra, à nous, chambre délibérative, de faire ces choix.

Mesdames et Messieurs, il est nécessaire qu'au mois de décembre nous voyions clair dans le budget, parce que les choix que nous sommes appelés à faire doivent l'être en toute connaissance de cause. Cet outil, peut-être, répondra à nos besoins. Si c'est le cas, ce sera parfait; si ce n'est pas le cas, nous serons assez grands pour nous en détourner.

M. Patrice Reynaud (L). J'ai deux précisions à apporter. La première concerne l'intervention de M. Mino, qui a fait allusion au département des affaires culturelles et qui a parlé des choix du magistrat en matière de subventions. Je me permets de demander à M. Mino – par votre intermédiaire, Monsieur le président – de relire l'invite de la motion, qui parle bien de «projet de budget 2008 complet (hors investissements et subventions)». Visiblement, c'est une lecture parcellaire que vous avez dû faire de ce texte, Monsieur Mino. D'autre part, vous parliez de surplus de travail pour l'administration. Non, ce n'est pas un surplus de travail, ce n'est pas deux ou trois budgets qui vont être demandés, mais un budget sous une autre forme. C'est une autre méthode de travail qui épargnera plutôt du temps.

La deuxième précision concerne le souhait exprimé par les Verts de renvoyer directement ce texte au Conseil administratif. Pourquoi M. Maudet et moi-même avons-nous proposé le renvoi en commission des finances? Pour la raison très simple qu'il faut étudier tout cela, d'autant que, comme l'a rappelé très justement M. Pattaroni, un mouvement a déjà été lancé par le Conseil administratif, plus précisément par le département de M. Mugny. Nous savons aussi qu'un certain nombre de collaborateurs du département des finances sont déjà en train de préparer des documents de méthodologie pour mettre en place un tel budget. Pour la commission des finances, il ne s'agit pas de se poser en censeur, mais nous sommes aussi là pour participer à ce genre de travaux et, qui sait, pour donner quelques idées. Il nous arrive d'en avoir, quand bien même nous ne sommes que des «technocrates des services publics», et, dès lors, nous pourrions mener une véritable analyse participative avec les services du département des finances et les services financiers de l'ensemble des départements.

Le but du jeu est simple, c'est de mettre en place ensemble, une bonne fois pour toutes – mais il est évident que cela ne va pas se faire en deux coups de cuillère à pot – une méthodologie, un véritable processus commun entre les départements,

de manière à éviter des doublons, à éviter que la lecture d'un département soit différente de celle d'un autre. Puis, enfin, puisqu'on parle des départements, je crois nécessaire d'associer à la réflexion notamment le Contrôle financier, qui peut être de très bon conseil dans ce domaine.

Voilà pourquoi nous proposons que cette motion soit renvoyée préalablement à la commission des finances. Je me permets d'insister sur cette demande, dès lors que renvoyer la motion telle quelle au Conseil administratif reviendrait, en tout cas à mes yeux, à enterrer le projet. Alors, ne l'enterrons pas, nous en sommes les initiateurs, un certain nombre de signataires sont aussi membres de la commission des finances, tentons d'en conserver, si ce n'est la paternité, du moins la jouissance jusqu'au bout. Renvoyons cette motion en commission des finances, de façon à pouvoir examiner ce qui pourra être fait par la suite!

M. Eric Ischi (UDC). Il est vrai qu'à la lecture de cette motion la première réaction est un certain intérêt. Quand je lis la dernière phrase de l'invite: «En d'autres termes, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de dégager un catalogue des tâches prioritaires de la Ville, puis d'élaborer un budget basé sur les prestations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches», permettez-moi de dire, Mesdames et Messieurs, que c'est un exercice de style que je me réjouis de faire, parce que ce n'est pas la première fois que nous en parlons. A la place du gouvernement, je me réjouirais aussi de pouvoir en parler et d'essayer de faire cet exercice.

Raison pour laquelle, en ce qui nous concerne, nous sommes d'avis qu'il faut renvoyer cette motion à la commission des finances, de façon à l'examiner plus en détail, à voir ce qu'elle peut apporter, en espérant avoir un résultat positif. C'est ce que je souhaite.

M. Alpha Dramé (Ve). Les arguments du préopinant libéral à l'appui du renvoi à la commission des finances paraissent convaincants. La dernière phrase de l'invite dit: «En d'autres termes, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de dégager un catalogue des tâches prioritaires de la Ville, puis d'élaborer un budget basé sur les prestations nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.» Or nous savons que, dans le processus budgétaire, il y a, premièrement, les objectifs du Conseil administratif en matière de budget, deuxièmement, le projet de budget et, troisièmement, le budget proprement dit que nous votons. Il paraît donc effectivement utile de renvoyer cette motion à la commission des finances, de la traiter avec les autres motions relatives au budget, afin d'améliorer les objectifs budgétaires du Conseil administratif. Je crois que la commission des finances se réjouira de traiter cette motion.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). J'aimerais rappeler aux conseillères et conseillers municipaux qui siégeaient déjà sur ces bancs en 1999 ou 2000 que nous avons eu droit à une présentation très intéressante d'un budget analytique du Muséum d'histoire naturelle, dont j'aimerais rappeler les conclusions. En effet, le directeur du musée nous avait clairement dit que cette démarche était très intéressante, car elle permettait d'avoir une vision différente des activités du musée et du budget. Mais il avait aussi dit que cette vision ne correspondait plus à une réalité reflétant les activités du musée. Il avait conclu en expliquant que le budget analytique n'évitait pas le budget en nature, c'est-à-dire qu'il devait élaborer deux budgets. Or qui dit deux budgets dit aussi deux budgets à vérifier. Voilà, pour ceux qui s'en souviennent, le lien que je voulais faire entre la comptabilité analytique proposée ici et le budget de gestion analytique. Avec un tel budget, il en résultera à coup sûr des coûts supplémentaires pour la Ville, sans que nous soyons certains d'avoir plus de transparence et de pouvoir tirer des conclusions différentes que celles que nous sommes amenés à tirer avec le budget dont nous avons l'habitude.

M. Gérard Deshusses (S). Tout d'abord, il ne s'agit pas ici de savoir si l'on est pour ou contre la comptabilité analytique, puisque ce type de comptabilité a désormais été adopté par la Ville de Genève. Ensuite, si un outil peut être utile et peut faciliter le travail de notre analyse budgétaire, nous allons essayer de l'adopter. Pour ce faire, nous, groupe socialiste, nous rejoignons certains préopinants qui proposaient le renvoi de la motion à la commission des finances, ce qui permettra de vérifier la pertinence de l'outil que nous proposons.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 53 oui contre 13 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est accepté par 63 oui contre 1 non (3 abstentions).

6. Motion du 15 février 2006 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, François Gillioz, Alpha Dramé, Olivier Norer, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Gisèle Thiévent, MM. Alain Dupraz et Roman Juon: «Téléphonie mobile et danger pour la santé» (M-596)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le moratoire décrété par le Conseil administratif en juin 1998 sur la pose d'antennes sur les édifices propriété de la Ville de Genève;
- la réponse du Conseil administratif à la motion M-99 acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2000 et intitulée: «Prolifération des relais de téléphonie mobile»;
- l'augmentation importante des sites de téléphonie mobile sur le territoire de la Ville de Genève (août 2005: 124 sites; janvier 2006: 134 sites);
- les études sérieuses, de plus en plus nombreuses, tendant à démontrer les effets néfastes de l'«électrosmog» sur la santé, notamment en ce qui concerne la modification de l'activité cérébrale, du temps de réaction et de la structure du sommeil;
- la libéralisation du marché de la téléphonie et la compétition entre les divers opérateurs entraînant la multiplication des installations indépendantes;
- un arrêt récent du Tribunal fédéral du 10 mars 2005 exigeant un meilleur contrôle des antennes de téléphonie mobile, parce qu'il a été constaté que les opérateurs peuvent modifier à distance plusieurs paramètres, dont la puissance émettrice et la direction d'émission de l'antenne;
- que cette dernière affaire souligne bien les limites du contrôle possible par les autorités politiques de l'application de la législation fédérale et cantonale dans ce secteur économiquement juteux;
- que, en matière de santé publique en particulier, le principe de précaution doit prévaloir,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui faire rapport sur:

- l'état des lieux des antennes actuellement installées et en attente en ville de Genève;
- les conséquences du moratoire décrété en 1998 sur la pose d'antennes sur les édifices de la Ville;

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5309.

- la suite concrète qu'il a donnée à la motion M-99, en particulier les interventions qu'il s'était engagé à faire auprès du Conseil d'Etat en ce qui concerne le regroupement d'antennes, les enquêtes de santé, etc.;
- les mesures de prévention et de contrôle mises en place, en concertation avec le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, en matière de composants et de réglage des installations, notamment;
- toute autre mesure visant à limiter au minimum les effets de l'«électrosmog» sur la santé des habitants de la ville de Genève.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Mesdames et Messieurs, voilà enfin cette motion sur la téléphonie mobile... Cette motion est partie de constats que j'ai pu faire, et d'autres avec moi. La multiplication d'antennes inesthétiques sur bien des toits d'immeubles de la ville est la première chose que l'on constate. Le deuxième constat est la multiplication des requêtes en autorisation ou modification d'installations qui paraissent dans la *Feuille d'avis officielle*, cela à un rythme assez soutenu. Je vais donner des chiffres: de 124 sites en août 2005, nous sommes passés à 134 sites en janvier 2006, donc une augmentation relativement importante. Sachez aussi que, sur l'ensemble du canton, il y a à peu près 360 sites installés.

Un autre constat concerne la motion M-99, déposée le 30 septembre 2000 par M. Roman Juon: à ma connaissance, aucune suite concrète n'a été donnée à cette motion.

Encore un constat: les plaintes régulières qu'on entend ici et là, dont on ne sait pas si elles sont fondées ou non, de personnes qui se plaignent de troubles du sommeil, de troubles de la santé... Enfin, relevons les enjeux économiques très importants autour de la téléphonie mobile en général.

En l'occurrence, la question est de savoir si les installations de téléphonie mobile ont des effets sur la santé ou non. Je crois savoir qu'en l'état actuel on ne peut être sûr de rien. On peut être relativement sûr en ce qui concerne les effets thermiques, qui ne sont, semble-t-il, pas nuisibles pour la santé. Par contre, en ce qui concerne les effets non thermiques ou athermiques, il semblerait que ces effets existent, mais qu'on ne sache guère comment ils se produisent et s'ils présentent un quelconque risque pour la santé. Dans une situation comme celle-ci, c'est donc le principe de précaution qui prévaut et qui devrait normalement prévaloir aussi en ville de Genève.

Il faut savoir que de nombreuses enquêtes sont en cours et que la législation au niveau cantonal est plus restrictive qu'au niveau fédéral. Tout récemment, le Conseil fédéral a sorti un rapport sur les rayonnements non ionisants et la protection de la santé. Je cite l'extrait de presse du Conseil fédéral, qui dit notam-

ment: «Compte tenu des risques encore inconnus liés aux nouvelles technologies, le groupe de travail considère que les réglementations actuelles en matière de protection de la santé contre les rayonnements non ionisants sont insuffisantes.» C'est un premier constat. Aujourd'hui, curieusement, dans un de mes journaux préférés, on peut lire qu'une contre étude sort, sponsorisée par une commission soit disant indépendante, mais payée, en fait, par Nokia, Orange et autres opérateurs, qui dit exactement le contraire. Evidemment, sur la base de toutes ces informations relativement contradictoires, on se dit que le citoyen est mal placé pour comprendre ce qui lui arrive et qu'à défaut d'informations fiables et efficaces il fantasmera de plus en plus quant à la réalité du danger de la téléphonie mobile.

C'est donc sur la base de tous ces constats que les Verts ont décidé de déposer cette motion. Très concrètement, il s'agit de savoir dans quelle mesure il existe un contrôle des antennes, d'autant qu'un récent arrêt du Tribunal fédéral relève que les opérateurs peuvent modifier à distance la puissance d'émission et la direction des antennes. Cela est quand même suffisamment inquiétant pour qu'on en tienne compte. Cette dernière affaire portée devant le tribunal a bien montré les limites du contrôle possible, par les autorités politiques, de cet énorme secteur commercial qu'est la téléphonie mobile.

En conséquence, les Verts ainsi que les autres signataires de la motion souhaiteraient que le Conseil administratif explique d'abord quelle suite il a donnée à la motion M-99 déposée à l'époque par M. Juon. Y a-t-il eu un moratoire et est-il toujours en vigueur? Ensuite, quelles ont été les conséquences des regroupements d'antennes, dans la mesure où ces regroupements d'antennes ont eu lieu? Enfin, quelles sont les autres mesures que le Conseil administratif a décidé de prendre ou a déjà prises pour réduire les effets de l'«électrosmog» sur la santé publique en ville de Genève?

M. Alain Dupraz (T). Ces derniers jours, j'ai lu dans un journal qu'on parlait d'une nouvelle technologie, qui est déjà en place, la téléphonie UMTS (Universal Mobile Telecommunications System). Il était écrit qu'avec cette technologie le danger serait moindre que prévu: quand on lit cela, on se demande quel était le danger prévu et que veut dire «moindre que prévu», et pourquoi il n'y a aucune norme!

Les essais faits par l'Union internationale des télécommunications (UIT), les constats rendus par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), par exemple, sont complètement occultés, sont mis sous le boisseau, et vous savez tous pourquoi: parce que c'est un marché phénoménal, qui rapporte un fric énorme! J'ai lu qu'en Suisse il y avait maintenant plusieurs millions de téléphones portables. Personne n'ose revenir en arrière une fois qu'il a adopté le téléphone portable. Je ne sais pas qui de vous ici se passerait de ce petit biniou... Nous en supporterons donc les

conséquences et, comme l'a dit M^{me} Contat Hickel, restons vigilants, puisqu'on ne peut pas faire autre chose pour le moment. Les effets sont occultés et personne ne veut voir la réalité en face!

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Les effets de l'«électrosmog» sont-ils quantifiables? Il semblerait qu'aucune étude ne puisse le démontrer de manière irréfutable, mais dans ce cas c'est le principe de précaution qui doit prévaloir, surtout si des affaires juteuses et des lobbies très actifs sont en jeu, comme on l'a déjà dit. Il est à craindre qu'on ne nous dise rien et qu'on nous cache tout...

Par conséquent, ne serait-ce que pour connaître le résultat des enquêtes de l'OMS sur la question, ne serait-ce que pour obtenir des informations sur les normes SAR (Specific Absorption Rate) et savoir quelles sont les mesures de prévention déjà mises en place contre le bruit et les rayonnements non ionisants, le groupe SolidaritéS et Indépendants renverra cette motion à la commission Agenda 21.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical renverra également cette motion à la commission Agenda 21, qui nous paraît la plus adéquate pour traiter ce problème important. Comme l'a rappelé M^{me} Contat Hickel tout à l'heure, on ne sait pas ce qui se passe réellement, puisque des études concluent dans un sens et d'autres études dans un autre sens. Il y a effectivement des questions financières en jeu, comme aussi des questions esthétiques. Le groupe radical trouve donc normal que cette motion soit renvoyée à la commission Agenda 21 pour y être étudiée.

Mais je voudrais tout de même relever le côté cocasse de la chose. En effet, quand on voit en ce moment qu'un motionnaire est en train de s'amuser avec son téléphone portable, qui sonne presque systématiquement à chaque séance, on se dit que ce n'est pas sérieux. Lorsque certains signent des motions, ils devraient d'abord commencer par faire le ménage chez eux, si vraiment ils veulent diminuer la couverture de réception et enlever des antennes!

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien observe que le principe de précaution, comme on veut l'appliquer à tour de bras sur les bancs de la majorité, a bon dos. En vertu de ce principe de précaution, l'invention du bon M. Papin n'aurait certainement pas connu le succès qu'elle a connu, le train n'existerait sans doute pas... Par ailleurs, j'observe que tout ce qui vient de l'industrie concernée est, par définition, diabolique. C'est un manichéisme que

j'adore, on se croirait vraiment à l'âge de la pierre, et je me demande quand la majorité de ce Conseil municipal va ouvrir les yeux et regarder un peu ce qui se passe autour d'elle!

Néanmoins, les questions qui sont posées dans les invites de cette motion ne sont pas dénuées de fondement. Le groupe démocrate-chrétien acceptera donc d'entrer en matière, mais du bout des lèvres – et du bout de l'oreille! – et demandera le renvoi au Conseil administratif.

M. Pierre Rumo (T). Pour le Parti du travail, comme l'a déjà dit M. Alain Dupraz, cette motion paraît bienvenue. En effet, de nombreuses études sont consacrées depuis quelques années aux dangers réels, ou virtuels, de la téléphonie mobile. Malheureusement, ces études ne sont pas toujours indépendantes – c'est un peu le même problème que pour la cigarette – et souvent les opérateurs de téléphonie sont, d'une manière ou d'une autre, derrière ces études.

Par conséquent, il nous semble important d'appliquer le principe de précaution, et je ne trouve pas qu'il faille ironiser sur ce principe, comme l'a fait M^{me} Alexandra Rys. Comme l'a déjà dit M. Dupraz, la téléphonie mobile dégage des millions de francs à l'échelle suisse et des milliards à l'échelle planétaire. Rien que dans notre journal préféré, *Le Matin Dimanche*, qui aime tellement notre ville, on voit souvent trois ou quatre publicités en faveur de la téléphonie mobile et d'opérateurs dont je ne citerai pas les noms...

Dans plusieurs pays, un mouvement se dessine contre les dangers de la téléphonie mobile. Ainsi, en Allemagne, le 24 juin 2006 aura lieu une journée de protestation contre les antennes relais. De même, en Autriche et en France se dégage une nette opposition face aux dangers bien réels, et non pas virtuels, de la téléphonie mobile. Par ailleurs, de grands scientifiques, comme le professeur Santini, ont rédigé des textes importants qui se trouvent sur internet, dont un texte intitulé «Arguments scientifiques justifiant l'application immédiate du principe de précaution à l'encontre de la téléphonie mobile», que je tiens à la disposition de ceux que cela intéresse.

A l'intention de M^{me} Alexandra Rys, j'aimerais citer une lettre du 1^{er} février 2006 que M. le conseiller d'Etat Pierre-François Unger a écrite à une citoyenne qui lui faisait part de ses soucis dans cette matière. M. Unger lui répond: «La problématique de l'impact sur la santé de la téléphonie mobile que vous soulevez dans ce courrier est une préoccupation importante de mon département. Néanmoins, notre marge de manœuvre est étroite, car ce domaine relève de la compétence fédérale, qui en a défini les limites et les valeurs légales dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).» Je ne vais pas lire toute la lettre, car elle est relativement longue, mais

il dit encore ceci: «Dans cette perspective, je vous informe que je vais proposer à M. Robert Cramer, chef du Département du territoire, la mise à jour et la réédition de la brochure sur la téléphonie mobile.» C'est vrai, Genève, au niveau cantonal mais aussi au niveau municipal, a été un des premiers cantons à avoir étudié cette problématique de la téléphonie mobile. M. Unger termine en disant qu'il va également «transmettre à M. Charles Beer, chef du Département de l'instruction publique, votre proposition relative à l'introduction d'un programme de sensibilisation au danger de la téléphonie mobile dans les écoles».

Mesdames et Messieurs, je voudrais encore relever que c'est souvent quelques années, voire quelques décennies après qu'on voit les dangers de tel ou tel produit. Je lis dans le journal d'hier: «Jugé mortel, l'amiante doit être éradiqué de la planète.» J'espère que nous n'en arriverons pas là avec la téléphonie mobile! Au Parti du travail, il nous semble donc tout à fait opportun d'étudier cette question et de renvoyer la motion M-596 à la commission Agenda 21.

M. Alexis Barbey (L). Après toutes les interventions que je viens d'entendre, je me demande si ce Conseil municipal n'est pas atteint d'une espèce de dédoublement de la personnalité... Si chacun d'entre nous vidait ses poches sur la table, on verrait, pour 99% d'entre nous, un téléphone portable et un mode d'emploi pour en faire un usage fréquent! Je trouve qu'il est complètement paradoxal d'être à la fois usager, voire «abusager», d'un téléphone mobile et de proposer de limiter les infrastructures et leur implantation sur le terrain.

Dans ce Conseil municipal, on a l'habitude d'essayer de légiférer à la place de Berne. Mais, Mesdames et Messieurs, laissons les autorités de Berne édicter les normes, ce qu'elles feront pour le bien commun. Nous tenons à cette séparation des compétences qui existe entre les différents échelons communal, cantonal et fédéral.

Mesdames et Messieurs, vous oubliez, me semble-t-il, qu'arrêter le progrès n'entraîne pas une amélioration de la vie des individus, mais fige des situations qui sont négatives. Je prends l'exemple des fours à micro-ondes. Ils avaient été beaucoup décriés, on disait qu'ils étaient cancérigènes, qu'ils dégradaient la qualité de la nourriture... S'il est vrai qu'il est moins bon de manger un steak décongelé plutôt qu'un frais, on a néanmoins fait énormément de progrès dans ce domaine et il n'y a plus d'inquiétude à avoir sur le rayonnement des fours à micro-ondes.

Par cette motion, on voudrait essayer de mesurer les conséquences de l'implantation d'antennes dans notre canton, mais il est totalement illusoire de vouloir faire ce travail de manière exhaustive. Par contre, la chose qui est certaine, c'est le coût qu'une telle étude va engendrer. Le groupe libéral ne veut pas pren-

dre en charge ce coût pour des résultats aussi incertains. C'est pourquoi il refusera d'entrer en matière sur cette motion.

M. Roman Juon (S). On le sait, on vit dans un monde où le danger est permanent: qu'on se déplace à pied ou à vélo, on risque de se faire écraser; qu'on prenne la voiture ou l'avion, on risque d'avoir un accident. Nous vivons dans une période pleine de soucis...

Tout à l'heure, M. Dossan a fait remarquer que mon téléphone portable sonnait à chaque séance – vous transmettez, Monsieur le président. Une des raisons est que mon magistrat me met sous surveillance, c'est-à-dire qu'il m'envoie des messages sur ma tenue, ou pour me tenir réveiller si je dors, vu mon âge avancé... Mais, dorénavant, j'éteindrai mon téléphone portable!

Plus sérieusement, dans mon quartier, la Vieille-Ville, on voit pousser des antennes de tous les côtés. Quand on fait opposition ou qu'on pose des questions au département cantonal, on reçoit toujours la même réponse laconique, à savoir que tout est conforme aux normes, et, une semaine après, on constate qu'une nouvelle antenne a été posée.

En l'occurrence, l'inquiétude est partout, des manifestations se déroulent partout, on l'a vu au Grand-Saconnex. Les gens s'inquiètent de cette situation et aimeraient avoir une réponse. Il est clair qu'on n'arrêtera pas l'utilisation des téléphones portables du jour au lendemain, sauf si vraiment la preuve de la dangerosité est faite. Mon grand fils a dû se protéger, car il commençait à avoir de sérieux maux de tête du fait que, de par son métier à Paris, il utilise toute la journée son téléphone portable. Quelque chose doit donc tout de même se passer... C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'une étude soit faite. C'est notre rôle en tant qu'élus de poser des questions et de recevoir peut-être des réponses à transmettre à la population.

En ce qui concerne le grave problème de l'amiante, à l'époque personne ne s'en était inquiété, mais maintenant on doit défloquer des bâtiments absolument partout en Europe. Cela coûte des millions de francs, peut-être même des milliards au niveau européen. De même, pour les sols contaminés: sur le site d'Artamis, on devra creuser jusqu'à 7 m de profondeur pour remettre le sol en état. Il est vrai que plus on va de l'avant dans notre civilisation, plus on se rend compte qu'on va dans le mur... Nous ne pouvons pas accepter cela sans réagir et c'est pourquoi le Parti socialiste soutiendra cette motion et demandera son renvoi à la commission Agenda 21.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je veux également préciser que le groupe des Verts souhaite le renvoi de cette motion à la commission Agenda 21.

Je voudrais revenir sur certaines choses que j'ai entendues, notamment de la part du groupe démocrate-chrétien et du groupe libéral, et sur des affirmations, ma foi, un peu simplistes. En effet, parler de manichéisme de la gauche lorsqu'elle évoque le simple principe de précaution me paraît un peu fort de café! Quant aux craintes exprimées par le groupe libéral sur les coûts que cette motion représente, je pense que les frais engagés pour essayer de rassurer la population seront certainement bien moindres que les coûts qui seront provoqués par l'agitation qui entoure, en tout cas pour l'instant, la téléphonie mobile. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons, me semble-t-il, que refuser ces arguments. Vous transmettez, Monsieur le président.

M. Olivier Norer (Ve). Je ne voulais pas intervenir dans ce débat, je m'étais mis en option de ma collègue Marguerite Contat Hickel, mais certains propos libéraux me font sortir du bois. Je suis interpellé par le fait qu'on voudrait nous interdire de discuter d'un sujet qui nous inspire certaines craintes, en l'occurrence la problématique des téléphones mobiles. Il se trouve qu'à la commission de l'informatique et de la communication nous avons débattu de la problématique du wi-fi pendant près d'une année, le wi-fi qui concerne les ordinateurs portables que nous avons tous ici! Si je ne m'abuse, en commission, nous avions alors un discours très proche, un discours soucieux de prévention, portant sur les conséquences des antennes, sur l'intérêt de défendre la population en la matière.

La population est bien sûr libre de se munir d'un ordinateur portable ou d'un téléphone portable – pour ma part, j'en ai deux, je suis donc mal loti! C'est dire que je ne pourrais interdire à qui que ce soit l'utilisation de son portable, de même que je refuserais l'obligation de poser des antennes partout, cela en vertu du principe de précaution collectif. Ce principe de précaution est aussi individuel, mais, dans ce cas, chacun l'applique différemment, alors que, collectivement, il est important d'aller dans ce sens.

Le président. Merci, Monsieur Norer. Là, vous augmentez les statistiques, c'est-à-dire que nous passons de 99% à 101% d'utilisateurs de téléphones portables dans cette salle... Monsieur Ferrazino, vous avez la parole.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai appris que le président lui-même en avait un depuis peu de temps...

Le président. Je vois que vous lisez la presse, Monsieur le conseiller administratif!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Oui, de temps en temps, Monsieur le président. Je compléterai les explications de M. Norer en disant que le problème se pose indépendamment du fait qu'on soit ou non possesseur d'un téléphone portable, sachant que ces installations dégagent des ondes, des rayonnements non ionisants auxquels tout un chacun est susceptible d'être soumis.

Je peux déjà donner quelques réponses à M^{me} Contat Hickel et aux motionnaires. Mais il sera de toute façon intéressant de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21, sachant que la compétence en matière d'application de l'ordonnance fédérale appartient non pas aux communes, mais au Canton, par le biais de son Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants. Je peux déjà dire que la motion M-99 déposée à l'époque par M. Juon a été appliquée avec le plus grand sérieux par le Conseil administratif, en ce sens que nous avons mis en œuvre le moratoire sollicité par le Conseil municipal. Évidemment, nous avons pu le faire sur les bâtiments dont nous sommes propriétaires. A la question de savoir quel est l'état des lieux actuel, la réponse est claire: depuis l'instauration du moratoire, il n'y a eu aucune installation d'antenne de téléphonie mobile sur les immeubles propriété de la Ville. Mais – car un mais s'impose immédiatement – tous les autres bâtiments propriété de privés sont susceptibles d'obtenir une autorisation de la part du Canton pour l'installation de ces antennes.

La réponse que M. Unger a donnée à une citoyenne – et que M. Rumo a citée tout à l'heure – est pertinente, à savoir que le Canton applique l'ordonnance fédérale. Cette ordonnance définit la valeur limite d'émission par rapport à la puissance maximale de l'installation, et le Service de l'énergie de la Ville – qui préavise l'ensemble de ces requêtes en autorisation – constate que le Canton délivre fréquemment l'autorisation et qu'il y a donc multiplication de ces installations sur le territoire municipal.

Le principe de précaution auquel certains ont fait allusion tout à l'heure s'applique totalement, ce d'autant plus que, comme vous le savez, nous sommes intervenus auprès du Canton par rapport aux études sur les conséquences sur la santé. Il nous a été répondu que ces études étaient menées au niveau national par l'Office fédéral de la santé publique, mais nous n'avons toujours pas reçu les conclusions de cet office. Par ailleurs, je suis comme M^{me} Contat Hickel: je prends avec beaucoup de retenue les conclusions de l'enquête publiées dans les journaux ce matin sur les conséquences médicales. En fait, tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'il est impossible de déterminer un lien de causalité entre les plaintes – problèmes d'atteinte à la santé, maux de tête – et les installations de téléphonie mobile. Mais s'il n'est pas possible de prouver ce lien de causalité, il n'est pas davantage possible de l'exclure.

Par conséquent, le principe de précaution veut que nous maîtrisions nos actions par rapport aux conséquences qu'elles pourraient avoir sur l'environne-

ment et sur la santé. Nous prenons donc très au sérieux cette problématique au sein du Conseil administratif et nous croyons savoir que l'Etat partage ces préoccupations.

Dans la mesure où c'est l'Etat qui est compétent pour trancher ce genre de question, je pense qu'il convient de renvoyer la motion M-596 à la commission Agenda 21 et que celle-ci procède, en premier lieu, à l'audition du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants, qui pourra vous donner ces confirmations. Voilà en quelques mots ce que je pouvais dire à propos de cette motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 46 oui contre 14 non (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est accepté à la majorité (3 oppositions et 5 abstentions).

7. Motion du 15 février 2006 de M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{mes} Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une vraie retraite!» (M-597)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nombre de motions, questions écrites et interpellations qu'il dépose;
- qu'il existe une alerte rousse (menace de l'écureuil roux) en Angleterre;
- son grand savoir-faire en matière de terrains de jeux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'envoyer M. Roman Juon en Angleterre pour qu'il puisse assister ce pays dans l'extermination de l'écureuil gris (*sciurus carolinensis*).

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, c'était au mois de mars, au cours d'un long hiver, il faisait froid, il faisait nuit, et tout à coup on a pensé

¹ «Mémoire 163^e année»: Annoncée, 5309.

qu'il fallait faire la fête. On a cherché un bon motif et on l'a trouvé: on s'est occupé de quelqu'un que vous connaissez sans doute, c'est un conseiller municipal qui a défendu les chauves-souris et les nichoirs dans la cathédrale, qui a défendu les pigeons, dont il a regretté parfois la stérilité et parfois qu'ils pullulent trop... Il s'est occupé des chiens, des maîtres, des maîtresses... Il s'est occupé des arbres et il a réussi à sauver le hêtre pourpre... (*Un sifflement retentit.*) C'est son Tamagochi! Il a donc réussi à sauver le hêtre pourpre de la promenade de l'Observatoire il y a de cela tellement longtemps que certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs, n'étaient même pas nés. Durant ce combat, on n'a pas garé les voitures dans la Vieille-Ville et il en a été fort content. L'arbre vit bien et on le regarde tous les jours avec beaucoup de plaisir. Il a même sauvé, avec un dénommé Mouron – que certains ici connaissent – un gypaète barbu.

Il a fait tout cela mais, dans son enthousiasme, il a oublié de sauver quelques tortues. Pourtant c'est un passionné: il passait, il y a quelque temps encore, des semaines à courir après les tortues en Corse, il en a même donné à un conseiller administratif de nos amis. Il a oublié aussi de sauver les écrevisses indigènes, qui sont attaquées et bouffées par leurs cousines américaines importées par on ne sait qui. Entre nous, c'est bien, parce que les américaines sont plus grosses; elles sont meilleures, on peut les manger commodément, mais pour ce qui est des indigènes, c'est bientôt foutu!

Il a oublié également le cèpe royal, l'amanite des césars, tous ces champignons qui disparaissent sous les couteaux des cueilleurs impénitents. Il est arrivé trop tard pour l'ours, pour le loup, pour les ormes, qui étaient resplendissants il y a encore vingt-cinq ans dans notre canton et qui sont morts d'une maladie très bizarre qui a fait que, dans toute l'Europe, il n'y en a plus du tout.

En revanche, je dois dire qu'il s'est vengé avec deux camarades socialistes, dont votre serviteur, un jour de 1^{er} avril, ici même, en défendant l'idée d'un musée lémanographique que nous avons situé dans l'Hôtel Métropole, à l'époque en faillite ou presque. Nous étions alors minoritaires, Mesdames et Messieurs, et l'Entente avait eu la générosité extrême de voter cette motion, dont nous ne savions plus quoi faire... En effet, le directeur de l'Hôtel Métropole avait débarqué avec pertes et fracas pour nous dire combien il était fâché de l'objectif que nous avions pour son hôtel. Nous avons ramé – c'est le cas de dire – pendant quelque temps pour obtenir de l'Entente, qui avait été magnanime, que notre Conseil revienne sur cette motion dans un troisième débat bidon. Il fallait bien s'en sortir!

C'est vrai, il s'agit de Roman, qui nous a fatigués, ennuyés, enthousiasmés, passionnés, qui a fait un tas de trucs. Au bout d'un certain temps, nous en avons eu tellement marre que nous l'avons envoyé deux fois à Porto Alegre pour qu'il étudie la démocratie de quartier, la concertation, la participation... Il est revenu

et il nous a raconté des histoires extraordinaires. Nous avons pensé le renvoyer une troisième fois à Porto Alegre, mais ce n'était plus tellement à la mode et lui, en tout cas, en avait assez...

C'était donc au mois de mars et, tout à coup, nous avons réalisé qu'il allait avoir un anniversaire à chiffres ronds. Nous nous sommes alors demandé ce que nous pourrions encore lui faire faire... Nous avons ouvert le journal et vu que les écureuils roux étaient en train de crevoter quelque part en Angleterre. Nous avons donc décidé qu'il irait en Angleterre, à ses frais – comme d'habitude, car Porto Alegre, c'était aussi à ses frais! – qu'il serait content et que nous aurions la paix quelque temps! Et puisqu'il va nous quitter dans quelques mois, nous avons pensé que ce serait l'occasion des premiers adieux à Roman Juon – à qui nous allons en faire d'autres.

Mais comme nos travaux sont toujours très lents, Mesdames et Messieurs, la fête a raté, et il ne voulait plus partir... Ce soir, grâce à M. Guy Dossan, nous avons compris pourquoi: c'est parce qu'il est trop attaché à son Tamagochi. Il ne part plus, il ne fait plus rien... Avec retard, Roman, ce sont nos premiers adieux: à la fois bonne fête et à tout bientôt! Nous retirons la motion! (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Deshusses. Concrètement, vous retirez donc cette motion?

M. Gérard Deshusses. A regret, mais si Roman veut partir, comme c'est à ses propres frais, il le fait quand il veut!

Le président. J'ai bien compris, Monsieur Deshusses, que vous retiriez cette motion. Je vous remercie, et bonne fête, Roman, avec quelque retard!

La motion est retirée.

8. Motion du 15 février 2006 de M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquier Grecuccio, MM. Gérard Deshusses et Patrice Reynaud: «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes» (M-598)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant l'acceptation de la motion amendée M-377, intitulée «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat», en date du 23 mai 2005,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire état de la mise en œuvre de l'invite de la motion M-377 adoptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005 et libellée comme suit: «collaborer avec les autorités cantonales à l'étude d'un projet d'aménagement urbain de qualité prenant notamment en compte la disparition éventuelle de tout ou partie du bâti industriel».

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez peut-être que, lors de notre session du 14 février 2006, nous étions intervenus suite à la réponse qu'avait fournie le Conseil administratif à la motion M-377 concernant la pointe de la Jonction. La motion demandait d'établir un cahier des charges pour le développement de cette partie de notre territoire. La réponse du Conseil administratif nous avait laissés insatisfaits, il faut bien le dire, raison pour laquelle nous avons déposé cette nouvelle motion M-598, cosignée par les représentants socialistes à la commission de l'aménagement et de l'environnement d'alors, et par son président, M. Reynaud du groupe libéral.

Evidemment, ce n'est pas l'envie de polémiquer qui motive cette motion. Mais nous aimerions quand même rappeler que la pointe de la Jonction est un lieu majeur de notre ville et qu'il n'en reste plus beaucoup, de ces belles parcelles à aménager qui font rêver. Il reste le site Artamis, pour lequel des discussions sont en cours en matière d'aménagement, la parcelle des Vernets, pour laquelle le groupe socialiste et d'autres groupes et groupements d'intérêts ont élaboré différents projets ou propositions, et, finalement, la pointe de la Jonction. La motion M-377 avait recueilli l'enthousiasme de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui avait su le faire partager au Conseil municipal. Nous avons ainsi demandé au Conseil administratif de poursuivre les travaux afin d'élaborer un concept d'aménagement avec les autorités cantonales, puisque, comme vous le savez, la Ville ne possède pas grand-chose sur cette parcelle. C'est un lieu majeur, plein de poésie, et nous regrettons beaucoup que les travaux en matière d'aménagement n'aient pas été poursuivis par le département concerné.

¹ «Mémoires 163^e année»: Annonce, 5309.

Aujourd'hui, nous réitérons notre demande. Nous voudrions savoir ce qu'il est advenu de la motion M-377 et du rapport M-377 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement, en rappelant que nous aurions tout intérêt à mobiliser notre énergie en faveur de ce projet, à mobiliser nos partenaires, à dialoguer avec les Transports publics genevois (TPG). Nous devons essayer de trouver une solution d'aménagement qui soit à la mesure de ce lieu absolument magnifique, un lieu qui entre en résonance avec le projet du Fil du Rhône, qui aboutit à la pointe de la Jonction.

Encore une fois, loin de nous l'idée de polémiquer. Nous avons surtout envie de faire partager notre enthousiasme au conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de susciter un projet de qualité.

Préconsultation

M. Philippe Herminjard (R). Mesdames et Messieurs, vous me permettez de ne pas partager l'enthousiasme de ma préopinante. Cette motion, à mon avis, est exactement la démonstration de ce qu'il ne faut pas faire en matière de doublon entre services de la Ville et de l'Etat. Il ne s'agit pas du tout, de ma part, d'une position dogmatique, mais je peux vous dire, expérience faite comme commissaire à la commission de l'aménagement et de l'environnement, que nous allons nous étripier, si la Ville se met à s'occuper des responsabilités des services de l'aménagement de l'Etat. Nous allons nous étripier en particulier sur un point qui pose souvent problème à l'Alternative: la consultation.

En effet, l'Alternative considère que la consultation consiste à aller sonner à toutes les portes du quartier concerné et à engager des discussions sans fin, alors que la consultation légale, effectuée par les services cantonaux de l'aménagement, répond au simple nom d'«enquête publique». Il s'agit d'une base légale que personne ne conteste. Nous allons donc nous étripier sur une question qui, finalement, n'est pas très importante, à savoir ce qu'on va faire dans le quartier de la Jonction. En priorité, la ville de Genève a besoin de logements, alors mettons-nous à l'œuvre et actionnons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire avancer la construction de logements.

Si l'Alternative n'est pas d'accord avec la définition de la consultation, qu'elle fasse changer la loi. Mais je rappelle qu'il faudra alors la changer dans le canton et dans toute la Suisse, parce qu'il s'agit évidemment d'une base légale nationale. Mesdames et Messieurs, M^{me} Valiquer Grecuccio nous a demandé de mobiliser notre énergie: moi, je vous engage à utiliser votre énergie pour refuser cette motion, qui n'apportera rien de sérieux.

M. Patrice Reynaud (L). Monsieur le président, je prends la parole en tant que motionnaire, en tant qu'ancien président de la commission de l'aménagement et de l'environnement et, *in fine*, en tant que libéral. En tant que motionnaire, de même que M^{mes} Valiquer Grecuccio, Cahannes et M. Deshusses, j'ai été surpris – pour employer un euphémisme – de ce que le Conseil administratif nous avait concocté en réponse à la motion M-377. Je vous rappelle que, préalablement, les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie nous avaient présenté, par le biais de la proposition PR-365, une sorte de plan piétons ou vélos – je n'ai jamais vraiment su de quoi il s'agissait – lequel avait été justement balayé par le Conseil municipal.

En l'occurrence, c'est une question de principe. Un énorme travail a été fait au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, en dehors de toute connotation partisane. Car il nous arrive aussi de faire de la politique sans y mêler systématiquement des aspects partisans... En tant qu'ancien président je suis donc fier du travail de qualité qui a été fait, au cours duquel nous avons pu constater deux choses. La première – ce n'est pas un scoop – c'est que la Ville n'est pas propriétaire de beaucoup de terrain sur la pointe de la Jonction; mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas s'en occuper. La deuxième chose, c'est la remarque de certain magistrat absent aujourd'hui – vous aurez compris qu'il ne s'agit pas de M. Ferrazino – qui nous avait dit grosso modo: «La pointe de la Jonction, on s'en fout!» Je résume, mais c'est à peu près ce qui nous a été dit.

Je ne suis pas persuadé que ce soit une réponse valable dans la bouche d'un conseiller administratif, d'autant plus qu'en matière de logement – pour reprendre l'argument de mon préopinant – il existe des possibilités à la pointe de la Jonction. Lorsque l'invite de la motion dit: «(...) prenant notamment en compte la disparition éventuelle de tout ou partie du bâti industriel», cela veut dire – je pensais que vous l'auriez tous compris – qu'il serait possible de faire du logement à la pointe de la Jonction, tout en lui conservant son charme et son caractère. La réponse du Conseil administratif était fragmentaire, inintéressante, mais ce n'est pas la première fois! Et quand on n'y arrive pas une première fois, on recommence une deuxième, voire une troisième fois... En tout état de cause, nous attendons qu'une réponse soit donnée, une réponse valable, politiquement valable.

Monsieur Herminjard, vous parliez d'un doublon entre la Ville et l'Etat. Là, nous sommes bien d'accord et je vais vous faire une révélation: il n'y a pas que la pointe de la Jonction! Cela étant, si on commence par dire que cela va être une foire d'empoigne – je reprends vos mots – au moment de tenter la concertation avec le Canton quant au devenir de la pointe de la Jonction, je vous fiche mon billet qu'on pourra le dire pour tous les sujets. En l'occurrence, il faut bien que quelqu'un prenne l'initiative et il serait peut-être bon que la Ville la prenne de temps en temps. Voilà un sujet où cela pourrait être le cas.

La dernière partie de mon intervention, je vais la faire en tant que libéral, précisément très attaché au logement. Vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous avons toujours, sauf à une exception près, défendu les plans localisés de quartier (PLQ), qui ne concernent pas tous, tant s'en faut, des terrains appartenant à la Ville de Genève. Eh bien, à la pointe de la Jonction, il est aussi possible d'élaborer un projet. Jusqu'à présent, l'étude a été à la limite du stérile, voire de l'inexistant. Cette motion ne demande pas de faire des crèches de Noël, elle demande simplement une étude un peu plus poussée que celle faite jusqu'à maintenant!

En tout état de cause, il s'agit pour le gouvernement municipal, malgré le peu de moyens dont il dispose, puisque la Ville est propriétaire de très peu de terrain là-bas, mais en concertation avec le Canton qui, lui, est un gros propriétaire foncier, de voir ce qui peut être fait dans les années à venir. La pointe de la Jonction est un endroit remarquable de la Ville, il y a de très jolies choses dont, évidemment, la jonction des fleuves, mais pas seulement. Il est peut-être temps de s'en préoccuper, encore une fois, sans coloration partisane et en collaboration avec les différents intervenants.

Nous aimerions qu'une tentative soit faite. Si le résultat devait être négatif, nous en prendrions acte, mais au moins qu'une tentative soit faite! C'est uniquement pour cela que cette motion a été redéposée et que je m'y suis associé. Je vous demande donc, contrairement à d'autres, de bien vouloir la soutenir et la renvoyer au Conseil administratif.

M. François Sottas (AdG/SI). Je viens d'entendre beaucoup de choses qui m'interpellent. D'abord, la préopinante socialiste a parlé d'une unanimité au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement: je fais partie de cette commission depuis des années et je n'ai pas participé à cette unanimité...

Beaucoup de questions se posent concernant la pointe de la Jonction, dont une, comme l'a dit M. Herminjard, qui est la maîtrise du sol, maîtrise que la Ville n'a pas. Il me semble donc démesuré de mettre tant d'énergie pour une parcelle qui, par ailleurs, est soumise aux contraintes de la zone industrielle. Je crois savoir que l'utilisation de la pointe de la Jonction est fixée pour vingt-cinq, voire trente ans. Il me semble donc prématuré de faire des projets d'aménagement. Mesdames et Messieurs, utilisons plutôt notre énergie pour d'autres projets et prenons patience concernant le développement de la pointe de la Jonction.

Je rappelle au passage que le centre de maintenance des Transports publics genevois a été construit il y a une dizaine d'années. Il est encore opérationnel pour plusieurs années et il serait stupide de devoir amener les véhicules des TPG pour les entretiens journaliers et périodiques, puis d'aller les parquer dans un dépôt situé plus loin, voire de l'autre côté de la frontière. Cela semble assez démesuré

et coûteux. Il faudra donc se poser la question au moment où les TPG devront changer de dépôt, car un dépôt au centre-ville est quand même nécessaire pour limiter les coûts d'exploitation.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) refusera cette motion.

M. Eric Rossiaud (Ve). Nous parlons d'un sujet important, à savoir comment la Ville de Genève va développer ses prochains quartiers. Tout à l'heure, nous avons entendu un très beau discours sur le quartier de la gare des Eaux-Vives, qui va être un des prochains fleurons à développer. En ce qui concerne la pointe de la Jonction, dix à quinze ans est le temps nécessaire pour développer harmonieusement un projet, comme le disait M. Froidevaux. Il faut du temps pour que les choses évoluent et pour obtenir l'accord de tous nos concitoyens. La motion M-598 demande de faire état de la mise en œuvre de l'invite de la motion M-377, acceptée par le Conseil municipal. Elle demande qu'un cahier des charges soit fait sur la pointe de la Jonction, en collaboration évidemment avec l'Etat, qui détient une bonne partie des terrains sur ce périmètre, pour qu'un quartier harmonieux se développe dans une des plus belles parties de notre ville.

Monsieur Sottas, je ne peux pas suivre votre raisonnement sur l'importance des bus par rapport aux logements, car les citoyens genevois ont besoin de logements. Je suis attentif aux questions de mobilité, mais les TPG eux-mêmes nous ont dit qu'ils trouveraient à terme des moyens de remplacer ces dépôts, tout au moins les anciens.

Il y a dès maintenant une réflexion à mener sur ce périmètre, afin qu'il ne soit pas urbanisé à la va-vite pour un besoin urgent de logements. Réfléchissons à l'aménagement de ce beau périmètre, faisons un cahier des charges, qui ne consistera pas, comme la Ville a tendance à faire de temps en temps, à dessiner les poignées des portes et les mètres carrés des logements, mais à poser les bases du développement du quartier. N'allons pas plus loin, ne faisons pas un autre Sécheron, prévoyons un développement en concertation avec l'Etat, en vue de mettre du logement dans ce cadre admirable. Quinze ans, en matière d'aménagement, est un délai habituel; faisons dès maintenant le pas, pendant cette législature, pour donner aux Genevois l'envie de voir ce quartier se développer à terme. Les Verts accepteront cette motion et la renverront au Conseil administratif.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Effectivement, pour le groupe démocrate-chrétien, la pointe de la Jonction revêt une importance particulière. Il est relativement rare que nous puissions travailler sur des surfaces de cette importance. En raison de l'exiguïté du territoire communal et de la géographie, nous sommes trop souvent amenés, en commission de l'aménagement et de l'environnement, à réfléchir

sur de petites parcelles: comment coincer un immeuble de logements ici, un autre là, en faisant au mieux avec ce que nous avons... La pointe de la Jonction, en revanche, offre l'opportunité de réfléchir à un véritable projet ambitieux, en prenant notre temps et non en dernière minute, comme cela arrive trop souvent.

Le groupe démocrate-chrétien est d'ailleurs bien placé pour savoir que l'on peut faire beaucoup de choses à la pointe de la Jonction. Je vous rappellerai, Mesdames et Messieurs, que notre collègue député au Grand Conseil, Pierre-Louis Portier, avec deux autres architectes, a planché sur ce sujet et présenté des propositions concrètes il y a peu de temps.

Cela dit, comme l'ont relevé certains intervenants, il n'y a pas urgence à la seconde, dans la mesure où les Transports publics genevois sont installés là et qu'il ne s'agit pas de les faire déménager d'ici à la fin de l'année. D'ailleurs, même si certains avaient cette idée en tête, le prix en serait tel que ce serait tout à fait rédhibitoire.

Une fois encore, j'aimerais insister sur la nécessité, pour notre Conseil municipal, d'avoir une vision d'avenir, et d'encourager le Conseil administratif à avoir une vision d'avenir. C'est un conseil dont il peut faire son profit, non seulement sur cette question d'aménagement, mais sur bien d'autres questions encore... Naturellement, le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Comme l'a dit l'intervenant Vert tout à l'heure, il ne s'agit ici que de donner force à une motion que le Conseil municipal a déjà acceptée, dans laquelle nous demandions que des travaux soient initiés en vue de l'aménagement de la pointe de la Jonction.

J'aimerais préciser deux points. D'abord, en matière de prérogatives, je dirai au préopinant radical que la Ville peut tout à fait prendre l'initiative d'un plan localisé de quartier ou d'études d'aménagement sur le territoire communal, quand bien même elle n'est pas propriétaire du sol. De la même façon qu'elle participe à l'élaboration de plans localisés de quartier sur des parcelles appartenant à des privés, elle est en mesure d'être initiatrice sur le sol communal, et cela est évidemment tout à fait propice à une politique d'aménagement intéressante.

Par ailleurs, il n'y aura pas de problème avec le Canton, comme le prouve le rapport du Grand Conseil, rédigé par l'ancien député Rémy Pagani, dont les conclusions vont tout à fait dans le même sens. Le Grand Conseil a adopté une motion qui va dans le sens de celle qui vous est proposée aujourd'hui.

M. Pascal Rubeli (UDC). Que veut cette motion? Rien d'autre que demander au Conseil administratif de prendre des contacts avec le Canton pour définir

une vision d'aménagement de cette parcelle à dix, quinze ou vingt ans. Pour ma part, je pense que le Conseil administratif a déjà eu des contacts, car je ne peux pas imaginer une seule seconde que ce ne soit pas une de ses préoccupations. C'est le devoir de la Ville d'avoir une politique d'aménagement sur ses terrains, même si ceux-ci ne lui appartiennent pas dans le cas d'espèce. Elle doit le faire de concert avec le Canton, pour avoir un aménagement correct, répondant également à la demande de logements. A partir de là, il est évident que nous voterons cette motion.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je prends la parole brièvement, puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises sur ce sujet. Finalement, c'est M^{me} Valiquer Grecuccio qui a donné la réponse dans sa deuxième intervention, à savoir que le Grand Conseil, dans cette même enceinte, a invité le Conseil d'Etat à prendre en main ce dossier en vue de valoriser ce site. Madame Valiquer Grecuccio, vous êtes mieux placée que quiconque pour savoir que le Grand Conseil a en effet renvoyé une motion dans ce sens au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement d'alors, puisque, à l'époque, vous y travailliez. Vous auriez d'ailleurs pu déployer l'énergie que vous sollicitez du Conseil administratif – qui, lui, n'a pas la compétence d'agir – pour demander au DAEL de le faire... Je referme ici cette parenthèse.

Plusieurs intervenants l'ont rappelé: la Ville de Genève ne peut pas intervenir sur le site de la Jonction comme elle le fait sur les parcelles de Sécheron et de la gare des Eaux-Vives. A Sécheron, nous sommes propriétaires de l'ensemble du site; à la gare des Eaux-Vives, nous avons créé une société simple avec l'Etat et les CFF pour valoriser le site. En revanche, à la Jonction, nous ne possédons que le cheminement au bord du Rhône. C'est précisément la raison pour laquelle, lors des contacts que nous avons eus avec le Canton en 2003, nous avons convenu que ce dernier s'occuperait de l'affectation des parcelles privées – M. Sottas a notamment évoqué celles en main des TPG – et que la Ville s'occuperait du domaine public.

Nous sommes venus devant le Conseil municipal avec une proposition PR-365 qui avait trois volets: la mobilité dans le secteur avec une zone 30 km/h, un parcours Vita et le cheminement au bord du Rhône. Cela correspondait précisément à la répartition des compétences qui avait été définie entre l'Etat et la Ville. Mesdames et Messieurs, vous vous souviendrez peut-être que, dans un élan d'enthousiasme et avec toute l'énergie requise, vous avez refusé les trois volets de cette proposition! Il faut alors être un peu cohérents avec vous-mêmes! Si vous aviez voté, ne serait-ce que le troisième volet concernant les cheminements piétonniers, nous n'en serions pas à faire de grandes déclarations et des effets de manche: nous serions en train de travailler concrètement, parce que

Motion: gestion centralisée des postes de l'administration

vous m'auriez accordé le financement nécessaire. 120 000 francs étaient demandés pour travailler concrètement sur cet aspect que nous maîtrisons: aujourd'hui, nous ne pouvons rien faire, parce que vous avez refusé ce crédit.

Je reviendrai volontiers devant vous avec un nouveau projet de financement. Mais, je le répète, l'accord entre le Canton et la Ville prévoit que le premier s'occupe de l'affectation des parcelles privées et la seconde de la valorisation du cheminement piétonnier. Si vous acceptez cette répartition, j'en prendrai acte, et je reviendrai avec une demande de financement.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 47 oui contre 14 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire état de la mise en œuvre de l'invite de la motion M-377 adoptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005 et libellée comme suit: «collaborer avec les autorités cantonales à l'étude d'un projet d'aménagement urbain de qualité prenant notamment en compte la disparition éventuelle de tout ou partie du bâti industriel».

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion du 15 février 2006 de M. Robert Pattaroni, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et M^{me} Odette Saez: «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève» (M-599)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- notamment, le processus de présentation du projet de budget 2006 par le Conseil administratif, qui a permis de voir que, en première analyse, les

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 5309.

besoins annoncés aboutissaient à une demande de vingt nouveaux postes, alors que, en seconde analyse, ce nombre était ramené à zéro;

- mais aussi, en général, la manière de gérer les postes essentiellement liée aux seuls besoins de chaque département, sans suffisamment tenir compte des priorités générales à établir en fonction des besoins prépondérants des habitant-e-s de la ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied, à titre d'essai pour l'année 2007, un système de gestion centralisé de l'ensemble des postes de son administration basé sur les principes suivants:

- tout poste devenu vacant par le départ de la personne qui l'occupait (retraite, renoncement à une activité à la Ville de Genève) est versé dans un compte unique des postes pour l'ensemble de l'administration de la Ville de Genève;
- la réaffectation d'un poste vacant est décidée par le Conseil administratif dans son ensemble, en fonction des priorités liées aux seules tâches indispensables ou nécessaires pour satisfaire les besoins prépondérants et le bien-être des habitant-e-s de la ville de Genève.

M. Robert Pattaroni (DC). Cette motion M-599 s'inscrit dans le prolongement de la motion M-595, que nous avons votée tout à l'heure, de la motion M-580 et de la proposition PR-469 du Conseil administratif. De quoi s'agit-il? Comme nous le savons tous, il y a environ 4000 collaboratrices et collaborateurs à la Ville de Genève, représentant environ 3000 postes. La différence provient des personnes qui travaillent à temps partiel. Parmi ces 4000 personnes, certaines prennent leur retraite, d'autres quittent la Ville pour travailler ailleurs. Nous avons constaté, lors de la discussion du budget 2006, que chacun des départements avait demandé des effectifs supplémentaires, pour des raisons qui, à l'époque, avaient été bien expliquées par les magistrats. Mais, comme il avait fallu serrer les cordons de la bourse, le Conseil administratif, très sagement à notre avis, avait décidé finalement d'y renoncer.

Nous sommes au clair sur le fait qu'il y a, dans l'évolution des activités de la Ville, des moments où certaines activités ont un peu moins d'importance, alors que d'autres deviennent prioritaires. D'ailleurs, c'est dans le sens de ce constat que nous avons voté tout à l'heure la motion M-595 «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables», pour mieux prendre en compte ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins.

Mesdames et Messieurs, comme soutien à ce qui a été proposé tout à l'heure, nous venons devant vous avec cette motion. Le Conseil d'Etat a-t-il eu connaissance de notre motion? Je ne sais pas, mais celui-ci – qui est à majorité Alternative, avec une forte représentation des Verts et des socialistes – a décidé que

Motion: gestion centralisée des postes de l'administration

dorénavant la gestion des postes serait faite d'une manière centralisée. Cela veut dire que, lorsqu'une personne part à la retraite ou va travailler ailleurs, son poste est réaffecté en fonction de ce qui est considéré comme prioritaire. Bien entendu, si un enseignant dans une école de campagne se retire, le Conseil d'Etat ne discutera pas plus de deux secondes pour décider que cette école doit disposer d'un enseignant... Cela se comprend et nous, Parti démocrate-chrétien, ne voyons pas les choses autrement dans cette motion.

Par contre, dans un grand service comme celui des agents de ville et du domaine public, ou celui d'assistance et de protection de la population, lorsqu'il y a des mutations, on peut se poser la question de savoir si telle occupation est toujours aussi prioritaire par opposition à des besoins nouveaux dans le domaine social, par exemple, ou celui de la petite enfance... Nous considérons que, en tout cas pendant un certain temps, il vaudrait la peine que le Conseil administratif réfléchisse de cette manière, et c'est la raison pour laquelle nous avons rédigé cette motion. Je tiens à souligner les termes de la deuxième invite, qui dit qu'il s'agit de réaffecter les postes vacants «en fonction des priorités liées aux seules tâches indispensables ou nécessaires pour satisfaire les besoins prépondérants et le bien-être des habitant-e-s de la ville de Genève».

Mesdames et Messieurs, nous proposons le renvoi de cette motion à la commission des finances.

Préconsultation

M. Jacques Mino (AdG/SI). La proposition qui nous est faite nous paraît impraticable, car elle mêle la gestion des postes vacants entre les divers départements, ce qui supposerait que les postes sont interchangeables et de même nature. Au sein de chaque département, ce système est en vigueur et va même plus loin: il ne se limite pas au remplacement des postes vacants, mais aussi à la redistribution des tâches au sein de chaque département. Le Conseil administratif fait donc déjà son travail à ce niveau-là.

Lors de notre séance de 17 h, nous avons traité de la motion M-593 présentée par les socialistes et concernant le remplacement systématique des personnes absentes pour deux mois ou davantage. M. Lathion – par ailleurs signataire de la présente motion – a rétorqué aux socialistes qu'ils devaient se mêler de ce qui les regardait, que cela concernait le Conseil administratif. J'aimerais donc qu'il applique cette critique à cette motion-ci...

Notre groupe vient de refuser la motion M-595 et, pour les mêmes raisons, nous n'accepterons pas de dicter au Conseil administratif la manière de gérer le personnel, notamment les postes vacants au sein de l'administration. Nous ne

sommes pas des managers, nous l'avons dit tout à l'heure, nous ne sommes pas des gestionnaires: ne nous mêlons pas d'opérationnel, de gestion du personnel. Contentons-nous de faire notre travail d'élu-e-s politiques, ce sera bien suffisant!

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, comme je l'ai déjà dit lorsque nous avons discuté de la motion M-593, une fois de plus il y a un mélange de compétences qui m'échappe. Quand je lis le titre de la motion: «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève», je me dis que c'est bien là une compétence du Conseil administratif.

Toutefois, cette motion M-599 n'est pas inintéressante et le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose, Mesdames et Messieurs, de la renvoyer au Conseil administratif afin qu'il nous explique, au travers d'un rapport circonstancié, la manière dont il a l'habitude de travailler. Cela tranquillisera tout le monde!

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'apprécie qu'on entre en matière sur cette motion M-599, que ce soit en proposant le renvoi au Conseil administratif ou à la commission des finances, peu importe. Nous, démocrates-chrétiens, nous pensions que tous ces problèmes pouvaient être discutés. Tout à l'heure, j'ai été pris à partie par M. Mino, qui m'a reproché de ne pas être d'accord avec le remplacement systématique des absences, alors que j'approuve tout à fait la motion M-599. En l'occurrence, je pense qu'il ne s'agit pas de remplacer systématiquement un poste vacant, qu'il faut le remplacer quand c'est utile. En période de rigueur budgétaire, il est normal que nous incitions le Conseil administratif à examiner chaque situation. Celui-ci fait certainement bien les choses, encore faut-il que nous en ayons les preuves.

Nous proposons simplement ici de favoriser la mobilité du personnel et d'avoir une gestion centralisée des postes vacants, ce qui permettrait plus de souplesse. Nous ne le faisons pas de façon fantaisiste, mais parce que nous avons constaté un certain cloisonnement lorsque nous avons examiné le budget en décembre de l'année passée. Nous restons cohérents avec notre action et nous nous voulons une force de proposition qui vient en aide au Conseil administratif.

C'est pourquoi je vous engage vivement, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion, soit à la commission des finances, comme nous l'avons proposé, parce que cela permettra d'avoir une discussion, d'analyser les choses et peut-être d'émettre de nouvelles propositions, soit au Conseil administratif si tel est votre souhait.

Motion: gestion centralisée des postes de l'administration

M. Alpha Dramé (Ve). En ce qui concerne le groupe des Verts, nous resterons cohérents. Tout à l'heure, lors de la discussion sur la motion M-593 pour la gestion des absences, nous avons dit qu'il fallait laisser au Conseil administratif le soin de gérer ce qui est de sa compétence.

Je comprends tout à fait ce que demande le Parti démocrate-chrétien avec cette motion, vu le débat récurrent que nous avons lors de chaque budget par rapport aux postes vacants. Mais soyons clairs: le Conseil administratif a fait un effort par rapport aux postes vacants avec le *personal stop*. Il a décrété qu'il n'allait plus inscrire de nouveaux postes au budget et qu'il allait les financer grâce aux postes devenus vacants. Il a ainsi procédé à des transferts de postes entre les différents départements, à un recadrage. Je pense qu'il faut effectivement aller dans ce sens. Le Conseil administratif est déjà en train de faire le travail, il faut lui laisser le temps de le faire: à tout seigneur, tout honneur!

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs, avec ces différentes motions qui vous sont proposées, vous aurez compris que les motionnaires visent tous la même chose. Il n'y a pas d'idées perverses là-dessous, mais une réflexion sur la rationalisation, sans vouloir empiéter sur les plates-bandes de qui que ce soit, fussent-elles celles du Conseil administratif, sans vouloir enquiquiner la fonction publique, bien au contraire.

Ce qui est proposé aujourd'hui est relativement simple. Nous avons parlé à de nombreuses reprises des postes vacants et de leur réaffectation, dont nous avons vu, lors des derniers budgets, qu'elle posait quelques difficultés, parce qu'à l'évidence il manquait une cohésion interdépartementale. Ce n'est pas une critique, c'est une simple constatation. Cette constatation a été faite à plusieurs reprises par le groupe démocrate-chrétien notamment, dans le cadre de différents amendements qui ont été systématiquement refusés. Mais ce n'est pas en refusant un amendement qu'on résout le problème: le problème est là, il est réel.

Nous en avons eu des exemples concrets, notamment dans le département des finances, plus précisément au service de la TVA. Je vous passe les détails, parce qu'ils concernent directement l'administration, mais nous avons eu connaissance d'un cas très concret montrant que l'imperméabilité entre les services aboutissait parfois à des situations ubuesques ou kafkaïennes!

Aujourd'hui, cette motion ne nous propose pas de prendre la place du Conseil administratif, mais simplement de l'amener à aborder ce problème. Bien sûr, il a déjà commencé, mais nous sommes là aussi pour réfléchir avec lui. Car c'est cette réflexion globale que le Conseil municipal essaie de mener depuis quelques années. Nous avons décidé, les uns et les autres, de ne plus être une chambre d'enregistrement, mais de participer à la vie de notre collectivité publique,

et cette motion est une façon de le faire. Au sein de la commission des finances, nous pourrions entendre les magistrats, qui nous diront que tout va bien et qui nous expliqueront comment cela se passe, ou, au contraire, qui nous diront quelles sont les pistes que nous pouvons étudier ensemble.

Encore une fois, ne voyez pas dans cette motion une tentative d'empiéter sur des plates-bandes qui ne sont pas les nôtres, ne nous accusez pas, comme M. Mino le faisait tout à l'heure pour une autre motion, de vouloir ratiociner, ou ramener à peau de chagrin quelque prestation sociale que ce soit. Non, Monsieur Mino, nous sommes des pragmatiques, nous sommes des technocrates – je reprends votre mot – nous essayons de faire en sorte que les choses se passent bien, mais, pour qu'elles se passent bien, encore faut-il y réfléchir! C'est pour quoi je vous demande de renvoyer cet objet en commission des finances.

M. Robert Pattaroni (DC). Je comprends l'argument selon lequel il pourrait y avoir un conflit de compétences, Monsieur le président, mais vous imaginez bien que cette question ne nous a pas échappé. A ceux qui utilisent cet argument, je répondrai ceci. Dans la salle, plusieurs personnes ont travaillé ou travaillent encore dans les administrations publiques et savent que, dans notre système merveilleusement démocratique, chaque gouvernement intègre plusieurs partis. Or, que ce soit à l'Etat ou dans les communes, y compris en Ville de Genève, la tendance de chaque chef de département est de préserver son domaine, c'est naturel. Pour avoir travaillé à l'Etat et pour avoir suivi la Ville pendant tant d'années, je peux confirmer que cela se passe ainsi. Il est probable que tout à l'heure le Conseil administratif n'osera pas dire le contraire...

En l'occurrence, nous ne nous mêlons pas de la répartition des postes: nous disons qu'il s'agit dorénavant, lorsqu'un poste devient vacant, de discuter de son affectation. Quand il va de soi qu'il doit être repourvu, on s'arrête là et on cherche la personne de remplacement. Quand on considère qu'il y a une priorité, on y affecte provisoirement, pour six mois par exemple, le poste et, quand il y a un nouveau poste vacant, on le réaffecte au premier dont le titulaire est parti.

Mesdames et Messieurs, cette idée n'avait jusqu'à présent pas effleuré le Conseil d'Etat – qui, faut-il le rappeler, a été longtemps à majorité de l'Entente – alors même que les déficits étaient importants. Or voilà-ti-pas, Monsieur le président, que le Canton fait face à une situation financière très délicate – dont la Ville aura à connaître inmanquablement les retombées d'ici quelque temps – et que le nouveau Conseil d'Etat, à majorité Alternative, décide tout à coup de faire autrement! Je le répète, nous en avons eu l'idée avant lui, mais je pense que les partis ici présents, qui sont devenus majoritaires au Conseil d'Etat, en déduiront que cette idée est donc valable. Nous souhaitons que cette motion soit renvoyée à la commission des finances, ou au moins au Conseil administratif.

Motion: gestion centralisée des postes de l'administration

M. Eric Ischi (UDC). Quand j'entends ce genre de propos, très honnêtement, je crois rêver... Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif est le patron de l'administration Ville de Genève. Vous pouvez toujours l'interviewer à la commission des finances – cela vous prendra une, deux ou trois séances – et vous apprendrez qu'il y a longtemps que le Conseil administratif applique ce que vous demandez. Il vous prouvera par A + B qu'il le fait, et vous n'aurez aucun argument pour le contrer.

Mesdames et Messieurs, arrêtez de mélanger les compétences! Renvoyez cette motion au Conseil administratif, demandez-lui un rapport circonstancié qui devrait normalement vous tranquilliser.

M. Robert Pattaroni (DC). J'ai écouté M. Ischi avec beaucoup d'intérêt, puisqu'il faisait partie de la «maison». Mais il se trouve que j'ai pris mes précautions et que j'ai interrogé des responsables d'aujourd'hui: ceux-ci m'ont confirmé que ce n'était pas aussi idéal que le dit M. Ischi... Je ne sais pas s'il y a eu un changement depuis quelque temps, mais la répartition des postes vacants par l'ensemble du Conseil administratif ne se fait pas tout à fait comme demandé dans cette motion.

Enfin, l'important est que le Conseil administratif prenne ce problème en compte et nous donne une réponse circonstanciée.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 44 oui contre 11 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est refusé par 49 non contre 4 oui.

Le président. Cette motion est donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied, à titre d'essai pour l'année 2007, un système de gestion centralisé de l'ensemble des postes de son administration basé sur les principes suivants:

- tout poste devenu vacant par le départ de la personne qui l'occupait (retraite, renoncement à une activité à la Ville de Genève) est versé dans un compte unique des postes pour l'ensemble de l'administration de la Ville de Genève;

Question: déneigement des passages piétons et des arrêts de bus

- la réaffectation d'un poste vacant est décidée par le Conseil administratif dans son ensemble, en fonction des priorités liées aux seules tâches indispensables ou nécessaires pour satisfaire les besoins prépondérants et le bien-être des habitant-e-s de la ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 janvier 2005 de M. Roberto Brogginì, intitulée: «Neige: peut-on nettoyer en priorité les passages piétons et les arrêts de bus?» (QE-179)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Lorsque tombe la neige, les employés de la Voirie ne balaient pas les rues et n'effectuent pas leur tournée habituelle.

Les passages pour piétons, surtout au niveau de la bordure, sur le bas-côté de la chaussée, sont encombrés de résidus neigeux de la route.

Dans le même registre, les arrêts de bus, qui de surcroît sont plus sollicités les jours de neige, devraient être nettoyés prioritairement.

Peut-on fixer comme tâche prioritaire l'enlèvement de la neige des passages pour piétons sur le bord de la chaussée et les arrêts de bus?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les services de la Voirie interviennent en cas de neige ou de verglas selon un planning tenant compte de priorités définies. Ces priorités font l'objet d'une concertation annuelle avec les services compétents de l'Etat et des communes limitrophes.

Il s'agit en premier lieu d'effectuer le travail de déneigement ou d'éradication du verglas sur les grands axes utilisés par les transports publics, les véhicules de sécurité, d'urgence, etc.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 4486.

Question: déneigement des passages piétons et des arrêts de bus

Parallèlement, une logistique de quartier se met en œuvre et les employés de chaque dépôt de nettoieement vont intervenir pour dégager trottoirs, passages piétons et abribus les plus fréquentés. Il est donc déjà tenu compte de la priorité souhaitée par l'auteur de la question.

Toutefois, il n'est pas possible d'intervenir simultanément sur toutes les voiries communales.

La saison hivernale 2004-2005 fut particulière, car les chutes de neige ont été immédiatement suivies par des phases de bise forte et persistante provoquant un gel immédiat.

Dans une telle situation exceptionnelle, qui ne s'est produite qu'une fois en vingt ans, le personnel de la Voirie est insuffisant pour traiter l'ensemble des passages piétons et arrêts de bus.

Lors de la saison hivernale 2005-2006, un test a été effectué avec les TPG. Ceux-ci mandatent des entreprises privées, chargées d'effectuer le travail de déneigement des lignes de tram traversant plusieurs communes. Chacune de celles-ci paie la prestation au prorata du travail effectué sur son territoire.

Cet essai sera reconduit lors de la prochaine viabilité hivernale 2006-2007 et, si le test est positif, la méthode sera définitivement adoptée en appoint des prestations déjà effectuées par les services de la Voirie.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le président. Monsieur Buschbeck, vous demandez la parole... Vous voulez intervenir sur cette réponse à la place de l'auteur de la question?

M. Mathias Buschbeck (Ve). Oui, Monsieur le président, parce que j'ai été passablement déçu par cette réponse, qui fait preuve de manque d'imagination. Le Conseil administratif dit clairement qu'il ne mettra pas la priorité au déneigement des trottoirs et des passages piétons. Or, comme vous le rappelez souvent, Monsieur Ferrazino, tout citoyen commence sa journée par un déplacement piéton. Ces travaux de déneigement sont confiés à des entreprises privées, alors que des services possèdent du matériel de déneigement, je pense au Service des espaces verts et de l'environnement ou aux Conservatoire et Jardin botaniques. Sachant que ces services ont moins de travail en hiver, ils pourraient collaborer au déneigement. Manifestement et à nouveau, la collaboration est difficile entre les départements. C'est un peu décevant.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 juin 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Sculptures et fontaines monumentales en ville» (QE-192)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Combien de sculptures ou statues ont-elles été installées sur le territoire de la commune entre les années 1985 et 2005?

De même, combien de fontaines monumentales ou bassins ont été installés durant cette même période?

Il faut se souvenir de la longue époque durant laquelle M. Claude Ketterer était maire de Genève et où les sculptures et fontaines étaient installées à un rythme très soutenu. Les artistes genevois et suisses, à l'exemple de Max Bill, répondaient aux nombreuses commandes du Fonds de décoration (dénommé aujourd'hui Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève).

L'avantage en était que la population pouvait se familiariser avec l'évolution des critères artistiques. Cette pratique avait un impact bien plus large que la visite des musées contemporains.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Entre 1985 et 2005, le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) a commandé 75 œuvres qui ont été installées sur le territoire municipal. Ce sont principalement des sculptures, des interventions sur l'architecture des bâtiments propriété de la municipalité, des décorations à l'intérieur d'écoles ou d'édifices publics. Les deux catalogues édités par le FMAC, respectivement en 1992 et en 2005, intitulés *Une ville collectionne, 1950-1990* et *Fonds d'art contemporain de la Ville Genève, collection, 1991-2003*, permettent de prendre connaissance des œuvres acquises.

Pour ce qui a trait aux fontaines monumentales et bassins, diverses réalisations d'aménagements urbains ont intégré en tout sept fontaines de conception originale, dont la plupart sont équipées d'un dispositif de recyclage de l'eau. Elles se trouvent dans les lieux suivants: à la rue des Sources, au parc des Minoteries, dans celui de l'Ancien Palais des expositions, sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, devant la villa La Concorde, au parc des Tilleuls et à la rue du Môle.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ «Méorial 163^e année»: Annoncée, 1008.

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 janvier 2006 de M. Philippe Herminjard, intitulée: «Falaises de Saint-Jean: débardage et autres travaux inscrits dans le développement durable» (QE-208)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les travaux d'entretien forestier et de sécurisation des falaises de Saint-Jean (proposition PR-188) n'ont pas encore débuté, malgré l'approbation du projet par le Conseil municipal, le 25 juin 2002.

A ce propos, la Ville d'Onex, qui prévoyait le débardage par hélicoptère dans son projet initial, a accepté de remplacer en grande partie l'hélicoptère par le cheval, à la plus grande satisfaction de ses concitoyens qui subissent ainsi moins de nuisances.

Le Conseil administratif est-il prêt à revoir son projet sous l'angle du développement durable, conformément aux objectifs de l'Agenda 21?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travaux de sécurisation des falaises de Saint-Jean, et plus particulièrement les travaux d'abattage, se font en deux étapes: la partie supérieure, le bord proprement dit de la falaise, et la partie inférieure composée principalement d'arbres et de peu de végétation arbustive. Il faut savoir que, dans la partie haute des falaises, ce sont 90 arbres qui seront abattus. La dangerosité de ces travaux ne permet pas le débardage avec des chevaux. Les végétaux seront débités en petits tronçons, facilement transportables manuellement, tandis qu'environ 30 arbres dangereux seront évacués par héliportage.

En ce qui concerne la partie basse, environ 200 arbres devront être abattus et évacués afin de permettre à la lumière de pénétrer jusqu'au sol. Cette opération permettra la plantation de 3500 arbustes et petits arbres garants d'une meilleure protection contre les chutes de pierres. C'est donc dans cette zone que le débardage à l'aide de chevaux pourra être étudié. En effet, ces animaux sortent des grumes jusqu'à un diamètre de 35 à 45 cm. De plus gros diamètres entraînent une partie de ce débardage de manière mécanique.

Il faut aussi tenir compte qu'il faut amener ces animaux le matin et les évacuer le soir vers les écuries, mais gageons que cette expérience en ville réjouira bon nombre de citoyens, de même qu'une grande quantité en culottes courtes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 4830.

M. Philippe Herminjard (R). J'observe avec grande satisfaction que le Conseil administratif a accepté de revoir son projet et je m'en félicite. En préambule, j'aimerais rendre hommage ici à M^{me} Elisabeth Häusermann, conseillère municipale radicale à Onex, qui a fait plier le Conseil administratif de sa ville par sa motion d'écologie radicale... (*Brouhaha.*) Il semble que l'écologie n'intéresse plus grand monde dans l'Alternative... Les radicaux s'en préoccupent désormais avec pragmatisme!

Lorsque j'ai déposé cette question écrite, le chantier d'Onex, dont je parle dans ma question, n'était pas terminé. La Ville d'Onex avait décidé de faire le maximum de travaux avec des chevaux et de terminer le reste, qui était de l'ordre de 10 à 15% du travail, avec l'hélicoptère. En définitive, le chantier d'Onex a pu être réalisé à 100% avec des chevaux.

Je me réjouis que, pour les falaises de Saint-Jean, le travail puisse se faire de manière identique. En février dernier, je me suis rendu sur le futur chantier des falaises de Saint-Jean avec un débardeur connaissant son travail: d'après son appréciation, il serait possible de faire les travaux, à plus de 95% en tout cas, sans hélicoptère.

J'aimerais rappeler au Conseil administratif que les falaises de Saint-Jean sont en grande partie comprises à l'intérieur d'une réserve d'oiseaux, d'eau et migrants, d'importance internationale. Vous imaginez la cohabitation entre la faune de cette réserve et l'hélicoptère! Pour ma part, je reste très confiant: je pense que l'entier du chantier pourra être réalisé de manière écologique, conforme au développement durable, avec des chevaux.

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 janvier 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Parcage sauvage au rond-point de Plainpalais» (QE-211)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les nouveaux aménagements du côté de la pizzeria Boccaccio sont devenus un lieu de stationnement privilégié d'automobilistes sans scrupule, tout comme le terre-plein situé en face du Moulin Rouge.

Que compte faire le Conseil administratif pour mettre fin à cet état de fait?

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 4830.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En ce qui concerne l'espace situé devant la pizzeria Boccaccio, au rond-point de Plainpalais, des potelets viennent d'être installés tout le long du trottoir, empêchant les véhicules de s'y parquer illicitement.

S'agissant du terre-plein en face du Moulin Rouge, des démarches vont être entreprises afin de déterminer si une solution similaire peut être envisagée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
André Hediger

- 14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 novembre 2003 de MM. Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Georges Queloz, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Linda de Coulon, Bérengère Rosset et Marie-Thérèse Bovier, acceptée par le Conseil municipal le 2 novembre 2004, intitulée: «Pour la transparence des coûts lors de manifestations» (M-410)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à annexer aux comptes une récapitulation de l'ensemble des manifestations hors institutions ayant coûté à la Ville de Genève plus de 500 000 francs (prestations en nature comprises), faisant ainsi ressortir les priorités du Conseil administratif ainsi que leurs coûts.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF***Historique de la motion**

Annoncée le 4 novembre 2003, la motion M-410 est renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2004. La commission des finances procède à cinq séances d'auditions et débat de la motion les 25 février, 16, 23 et 24 mars 2004.

¹ «Mémorial 162^e année»: Rapport, 2339.

D'une manière générale, le rapport de la commission des finances du 4 octobre 2004 (M-410 A) fait état de la volonté de maîtriser les coûts des manifestations en Ville de Genève. Une des pierres d'achoppement est le choix des critères de sélection des manifestations nécessitant un calcul de coûts complets, afin d'éviter une surcharge administrative disproportionnée par rapport au but recherché. L'audition du Contrôle de gestion et de la Direction des systèmes d'information répond aux questions de la commission relatives à la méthodologie et aux outils à employer; elle souligne la nécessité de gérer chaque manifestation comme un projet, et donc de désigner un coordinateur comme point central de récolte des données. En conclusion du rapport de la commission des finances, la motion est refusée.

Lors de la séance du 2 novembre 2004, le Conseil municipal reprend le travail réalisé par la commission des finances. A nouveau, le débat aborde la question de la détermination de critères de sélection des événements à évaluer. Il y a lieu de relever que la qualité du travail effectué par l'administration municipale pour la détermination des coûts complets de la Fête de la musique 2004 – à titre d'expérience pilote – est saluée par un des auteurs de la motion comme «un modèle du genre», et par le président de la commission des finances comme «une démonstration brillante». Finalement, le Conseil municipal amende et vote le texte de la motion le 2 novembre 2004.

Rappel de la mission du Contrôle de gestion

Le Contrôle de gestion participe à la coordination des grandes procédures de la Ville de Genève (plan financier d'investissement, budget, comptes, etc.).

Il assure un appui à l'utilisation et à l'évolution des outils du contrôle de gestion, tels que les tableaux de bord. Il coordonne la mise en place des différents outils de pilotage des subventions dans les départements.

Le Contrôle de gestion est responsable des données de base du module analytique du progiciel SAP. Il gère les évolutions des modèles de comptabilité analytique et déploie de nouvelles fonctionnalités dans le module analytique SAP. Il assiste les services pour l'utilisation du module analytique SAP.

Quelques chiffres...	35 000 objets analytiques
	350 centres de coûts
	2 500 écritures analytiques par année

Chaque année, le Contrôle de gestion assure la mise à jour du catalogue de l'ensemble des missions et prestations des services municipaux. Dans le cadre du processus budgétaire, ce catalogue sert de base au recueil et à l'élaboration

Motion: transparence des coûts lors de manifestations

des objectifs liés aux missions et prestations. Au moment du bouclage des comptes, une évaluation du degré de réalisation de chaque objectif est menée à bien sous la houlette du Contrôle de gestion.

Par ailleurs, le Contrôle de gestion met progressivement en place un budget annuel décliné par missions et prestations. Ce budget permet aux autorités de disposer d'une vision complémentaire aux dimensions offertes par la comptabilité légale (charges et recettes par nature réparties selon le modèle des comptes des communes suisses). A ce jour, environ 60% des services ont été intégrés à cette démarche.

En plus de divers mandats ponctuels touchant à la gestion municipale, le Contrôle de gestion a mis au point — en collaboration avec le département des affaires culturelles — une méthodologie permettant de calculer le coût complet de grandes manifestations. Cette méthodologie est décrite ci-après.

Approche méthodologique et outils

Dans le courant 2003, la Direction du département des affaires culturelles — en collaboration avec le Contrôle de gestion — lance un projet pilote basé sur la manifestation de la Fête de la musique 2004. Cette expérience pilote a pour objectifs de:

- définir une approche méthodologique «type» pour le suivi financier des manifestations;
- mettre en évidence les coûts internes et externes;
- capitaliser sur cette expérience pour étendre cette approche à d'autres manifestations.

Ce projet est mené à terme conformément aux objectifs précités, grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de la méthode de travail, puis à son application pour la récolte et le traitement des données auprès de la vingtaine de services municipaux concernés.

Au niveau des outils informatiques, SAP permet au Contrôle de gestion de créer les récepteurs analytiques nécessaires au suivi des coûts imputés par les différents services.

En complément, et sur la base de l'expérience pilote de la Fête de la musique 2004, le Contrôle de gestion élabore et réalise des modèles de tableaux de répartition permettant le recensement des éléments suivants auprès des services:

- heures de main-d'œuvre interne;
- mise à disposition de véhicules;
- mise à disposition de locaux et de salles;
- mise à disposition de matériel.

Ces éléments sont recensés sous la houlette du coordinateur désigné pour fonctionner comme point central de récolte des données.

Enfin, l'ensemble des données est valorisé en collaboration étroite avec le Contrôle de gestion.

Il y a lieu de souligner que ce travail transversal à l'administration municipale nécessite la mise en place d'une véritable organisation de projet. En raison des tâches induites par cette comptabilité analytique, l'expérience confirme qu'il est judicieux d'étendre progressivement ce type d'analyse, en le limitant à un nombre maîtrisable de manifestations importantes.

Résultats

En l'état, le calcul des coûts complets a été réalisé pour les manifestations et selon les exercices budgétaires mentionnés ci-dessous:

Comptes 2004	Fête de la musique
Comptes 2005	Fête de la musique
	Fêtes de Genève
	Fureur de lire (manifestation biennale)
	«La ville est à vous»

Perspectives

Depuis 1998, le Contrôle de gestion contribue à améliorer la connaissance des coûts de l'activité municipale, notamment par la définition et l'évaluation d'objectifs liés aux missions et prestations délivrées par l'administration municipale.

Dans cette perspective, et pour répondre au besoin croissant des autorités et des services en matière d'information de gestion, un accent est dorénavant porté sur le déploiement des outils d'analyse permettant le suivi financier des grandes manifestations transversales organisées par la Ville de Genève.

En plus des manifestations déjà prises en compte en 2005, la planification des tâches de l'exercice 2006 intègre la Nuit de la science (manifestation biennale).

Pour ce qui est de la mise à disposition des calculs de coûts complets, il est à relever que – compte tenu de l'échelonnement des procédures et des ressources disponibles – ceux-ci pourront être remis aux commissions du Conseil municipal au moment de l'examen des comptes annuels. Cet examen débute généralement au mois de mai suivant l'exercice.

En fonction des résultats obtenus et des perspectives, le Conseil administratif prévoit que la démarche de contrôle de gestion soit étendue progressivement aux

autres événements importants organisés par la Ville de Genève, tels que les événements sportifs récurrents ou ponctuels.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

15. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-625, de MM. *Simon Brandt, René Winet, Alexis Barbey* et M^{me} *Alexandra Rys*: «Donnons aux ASM les moyens d’agir!»;
- M-626, de MM. *Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux*, M^{mes} *Florence Kraft-Babel* et *Nathalie Fontanet*: «Energie non renouvelable, écologie et économie: agir au lieu d’en parler»;
- R-94, de M^{me} *Gisèle Thiévent* et M. *Alain Dupraz*: «La Ville ne défend et ne finance que le sport pour toutes et tous».

16. Interpellations.

Le président. Je vous annonce les interpellations suivantes:

- I-150, de MM. *Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux*, M^{mes} *Nathalie Fontanet, Linda de Coulon* et *Laurence Andersen*: «Patinoire place du Rhône, site et bilan énergétique: doit-on laisser glisser?»;
- I-151, de M. *Roman Juon*: «Abus de feux d’artifice sur la rade?».

17. Questions écrites.

Le président. La question écrite suivante a également été déposée:

- QE-226, de *M. Roman Juon*: «Le préau de l'école Ferdinand-Hodler aux ados?».

Mesdames et Messieurs, ce sera tout pour ce soir. Je vous donne rendez-vous pour le lundi 26 juin 2006 et je vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	234
2. Communications du bureau du Conseil municipal	234
3. Pétitions.	234
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Transmission de la Coupe du monde de football à la plaine de Plainpalais» (P-171 A).	234
5. Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M ^{mes} Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables» (M-595).	246
6. Motion du 15 février 2006 de M ^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, François Gillioz, Alpha Dramé, Olivier Norer, M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Gisèle Thiévent, MM. Alain Dupraz et Roman Juon: «Téléphonie mobile et danger pour la santé» (M-596)	256
7. Motion du 15 février 2006 de M ^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, David Metzger, M ^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M ^{mes} Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour une vraie retraite!» (M-597).	265
8. Motion du 15 février 2006 de M ^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Gérard Deshusses et Patrice Reynaud: «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes» (M-598)	268
9. Motion du 15 février 2006 de M. Robert Pattaroni, M ^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et M ^{me} Odette Saez: «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève» (M-599)	275

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 janvier 2005 de M. Roberto Broggin, intitulée: «Neige: peut-on nettoyer en priorité les passages piétons et les arrêts de bus?» (QE-179)	282
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 juin 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Sculptures et fontaines monumentales en ville» (QE-192)	284
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 janvier 2006 de M. Philippe Herminjard, intitulée: «Falaises de Saint-Jean: débardage et autres travaux inscrits dans le développement durable» (QE-208)	285
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 janvier 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Parcage sauvage au rond-point de Plainpalais» (QE-211)	286
14. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 novembre 2003 de MM. Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Georges Queloz, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Linda de Coulon, Bérengère Rosset et Marie-Thérèse Bovier, acceptée par le Conseil municipal le 2 novembre 2004, intitulée: «Pour la transparence des coûts lors de manifestations» (M-410)	287
15. Propositions des conseillers municipaux	291
16. Interpellations	291
17. Questions écrites	292

La mémorialiste:
Marguerite Conus